



Conseil national
de l'information statistique

Évolution du questionnaire du recensement de la population

Version provisoire présentée au Bureau du Cnis le 02 juillet 2012

Jean-Claude Frécon
Chantal Cases
François Clanché
Pascal Oger

Rapport d'un groupe de travail du Cnis

Juin 2012

Sommaire

MANDAT	5
I - PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU GROUPE.....	7
II - ANALYSE THÉMATIQUE DES SOUHAITS D'ÉVOLUTION	12
1 - État-civil, composition du ménage et multi-résidence	12
2 - Origines géographiques, migrations et mobilité résidentielle	14
3 - Formation et diplômes.....	17
4 - Emploi et profession.....	20
5- Santé et dépendance	24
6 - Caractéristiques du parc de logements	26
7 - Transports et déplacements	31
III - PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL.....	35
1 - Propositions d'évolution du questionnaire ne nécessitant pas d'études complémentaires	35
2 - Propositions supplémentaires, sous réserve d'études complémentaires	37
3 - Demandes de mise à disposition de données ou de sources	38
4 - Nécessité d'études complémentaires	39
5 - Perspectives d'enquêtes associées.....	40
6 - Amélioration des traitements et de la diffusion des données du recensement.....	40
ANNEXES.....	41
Annexe 1 - Place des différents thèmes dans le recensement de plusieurs pays européens - 2011	42
Annexe 2 - Liste des personnes auditionnées et des contributions reçues par le groupe	43
Annexe 3 - Questionnaire du recensement	50

Mandat

Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Depuis la mise en place de la nouvelle méthode en 2004, le questionnaire du recensement n'a évolué que très marginalement, et uniquement pour tenir compte des contraintes de l'harmonisation internationale.

Pour permettre des comparaisons dans le temps, il a toujours été jugé essentiel que les questionnaires de recensement évoluent peu. En outre, du fait de la méthode « tournante » tout changement rend difficile les comparaisons spatiales, qui sont une des grandes forces du recensement. En particulier, le maintien de toute question à l'identique pendant une période d'au moins 5 ans est essentiel à la couverture de tout le territoire.

Pour autant, ce questionnaire ne doit pas rester immuable : la société évolue, la demande sociale évolue, l'apport des sources statistiques complémentaires au recensement également. En particulier, alors que le recensement a longtemps été la seule source statistique locale, les sources administratives, dont la qualité et leur disponibilité augmentent, apportent de plus en plus d'informations sur les territoires.

Il est donc envisagé de faire évoluer le questionnaire du recensement pour la collecte de janvier 2014, soit 10 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode. Plusieurs suggestions ont déjà été émises : évolution de la mesure de l'emploi et du chômage pour se rapprocher des définitions internationales, introduction de questions sur l'origine des parents (pays de naissance et nationalité), sur la dépendance, sur la qualité du logement,

Les contraintes de l'exercice demeurent fortes : outre celles liées à la stabilité des résultats dans le temps et dans l'espace, celles liées à la taille totale du questionnaire ne peuvent être remises en cause : la densité actuelle des pages de questionnaire ne pouvant être accrue, tout ajout de question doit être compensé par une suppression. Autre impératif technique : le questionnaire étant rempli par les habitants eux-mêmes, sans l'aide d'un enquêteur, les questions doivent être simples, claires, et compréhensibles par tous. Il faut également tenir compte des impératifs de l'harmonisation internationale, qui imposent la présence de certains thèmes et les modalités de réponse correspondantes. Enfin la liste des thèmes du recensement étant fixé dans un décret pris en Conseil d'État, toute modification de ces thèmes nécessite une procédure équivalente.

Le contenu du questionnaire actuel du recensement a été construit à la suite d'un travail réalisé par un groupe de travail du Cnis au cours de l'année 2000. Son président était François Héran, directeur de l'Ined, et ses rapporteurs Guy Desplanques, chef du département de la démographie à l'Insee et Pierre Muller, directeur régional de l'Insee en Lorraine. Ce groupe

avait rendu [son rapport](#) en février 2001. Il s'en était suivi une période de tests qui avait permis une décision sur le contenu définitif du questionnaire à la fin de l'année 2001.

Le mandat confié au groupe de travail est de proposer, après consultation de l'ensemble des utilisateurs des données du recensement, des modifications dans le questionnaire du recensement en réponse à certaines évolutions de la société, qui tiennent compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et soient cohérentes avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement. Son rapport est attendu pour le 1^{er} semestre 2012.

Il sera co-présidé par Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la Cnerp et Chantal Cases, directrice de l'Ined et vice-présidente de la Cnerp.

Les rapporteurs seront François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee et Pascal Oger, directeur régional de l'Insee en Picardie.

I - Présentation des travaux du groupe

1 - Le Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population a été mis en place en juin 2011 sous la co-présidence de Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire et président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), et de Chantal Cases, directrice de l'Institut national des études démographiques (Ined) et vice-présidente de la Cnerp, sur mandat du Cnis.

Le groupe était mandaté pour « *proposer, après consultation de l'ensemble des utilisateurs des données du recensement, des modifications dans le questionnaire du recensement en réponse à certaines évolutions de la société, qui tiennent compte de l'apport des autres sources statistiques, tant au niveau national qu'au niveau local, et soient cohérentes avec les impératifs techniques des enquêtes de recensement.* »

2 - Les contraintes de l'exercice étaient rappelées dans la lettre de mandat.

La contrainte principale est le strict maintien de la taille du questionnaire, soit un recto-verso pour le questionnaire individuel et quatre pages pour le questionnaire logement. La densité actuelle des pages ne pouvant être accrue, chaque question supplémentaire doit être compensée par une suppression¹.

Autre impératif : le questionnaire étant rempli par les habitants eux-mêmes, sans l'aide d'un enquêteur professionnel, les questions doivent être simples, claires, compréhensibles par tous, et ne doivent pas poser de problèmes majeurs d'acceptabilité sociale.

Il faut également tenir compte des impératifs de l'harmonisation internationale, qui présentent l'immense intérêt de permettre les comparaisons entre pays, mais imposent la présence de certains thèmes et les modalités de réponse correspondantes².

Enfin la liste des thèmes actuellement traités dans le recensement étant fixée dans un décret pris en Conseil d'État, toute modification de ces thèmes nécessite une procédure équivalente.

D'autres contraintes ont été fortement mises en avant au cours des débats. Tout d'abord, les utilisateurs auditionnés se sont tous déclarés très attachés à la continuité des séries, qui permet de mesurer les évolutions sur longue période : les ruptures de séries sont toujours extrêmement mal acceptées par les utilisateurs de la statistique, et cela d'autant plus qu'aucune autre source ne permet de comparaisons temporelles et spatiales aussi riches que le recensement. D'autre part, les statistiques annuelles du recensement sont, depuis 2004, calculées par empilement des données de cinq enquêtes annuelles successives : toute modification substantielle se traduira donc par une absence de résultats pendant cinq années, jusqu'à ce qu'on dispose de l'information complète. L'intérêt des modifications de questionnaires doit donc aussi se mesurer à l'aune des ruptures de série et des interruptions de diffusion qu'elles provoqueront, au moins temporairement.

¹ Cette contrainte ne s'applique pas de la même façon au questionnaire Internet qui est actuellement en test : mais la nécessaire homogénéité d'enquête impose de s'aligner sur les contraintes du questionnaire papier.

² La France est tenue de respecter le règlement européen n°763/2008 du 9 juillet 2008 « concernant les recensements de la population et du logement » et le règlement n 1201/2009 du 30 novembre 2009, portant mise en œuvre du précédent, qui définit les concepts, les variables et leurs modalités des recensements des pays de l'Union européenne.

L'ensemble de ces paramètres induit à la plus grande prudence dans les propositions d'évolution du questionnaire. Le groupe s'est d'ailleurs félicité que la plupart des personnes et organismes audités aient bien pris en compte les contraintes, et ont évité le piège de la surenchère.

Cependant, ainsi que l'indique le mandat du groupe, elles ne sauraient interdire toute évolution : la société et la demande sociale évoluent, l'apport des sources complémentaires au recensement également. En particulier, alors que le recensement a longtemps été la seule source statistique locale, les sources administratives, dont la qualité et la disponibilité augmentent, apportent de plus en plus d'informations sur les territoires.

Le contenu actuel du questionnaire avait été élaboré suite au travail d'un groupe de travail du Cnis dont le rapport a été publié en 2001. Il était temps, plus de dix ans plus tard, de remettre l'ouvrage sur le chantier.

3 - Les co-présidents ont choisi de constituer un groupe constitué de spécialistes de l'utilisation des données du recensement au sein des collectivités locales et territoriales, de certaines institutions et de la recherche.

Il était composé de :

- o Stéphanie ALIBERT, responsable du recensement et de l'observation locale à Communauté urbaine du grand Toulouse
- o Odile BOVAR et Marie-Hélène KÉROUANTON, responsables de l'Observatoire des territoires à la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
- o Gaëlle BRET, responsable de l'observatoire d'action sociale du Conseil général de la Loire
- o Jean CAVAILHES, économiste, chercheur à l'Inra-Dijon - Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer)
- o Brigitte DEBRAS, responsable du réseau des chargés d'étude et des données territorialisées à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- o Marc ESPONDA, urbaniste, responsable du pôle « Observation et Intelligence territoriale » - Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise
- o Patrick FESTY, démographe, directeur de recherche à l'Institut national des études démographiques (Ined)
- o Alexandre KYCH, responsable de l'Adisp³ au Centre Maurice Halbwachs CNRS-Réseau Quételet
- o Philippe LOUCHART, démographe, chef de projet à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France

Ce groupe permanent, de taille relativement restreinte, a procédé à de nombreuses et larges auditions au cours de 11 séances, de juin 2011 à juin 2012. 60 personnes, appartenant à quarante organisations et associations, ont été auditionnées. A ces auditions ce sont rajoutées huit contributions écrites, qui ont été examinées par le groupe. Les documents et notes remises au cours des auditions ont systématiquement été publiés sur le site du Cnis. Le groupe a rendu compte de l'avancement des travaux, avant remise du rapport, à deux commissions du Cnis (Démographie et questions sociales et Territoires), ainsi qu'à son Bureau.

Les séances d'auditions étaient thématiques, auprès de personnes ou d'organismes qui s'étaient manifestés suite à l'information faite par le Cnis lors de la création du groupe, ainsi qu'auprès de structures dont le point de vue avait été jugé important par les membres du

³ Archives de données issues de la statistique publique.

groupe, et directement sollicitées à cet effet. Elles ont concerné successivement les familles et la multi-résidence, l'emploi et l'activité, le parc de logements, les origines géographiques et les migrations, la mobilité résidentielle, la santé et la dépendance, les formations et la qualification, les mobilités et les déplacements, les DOM. Certains interlocuteurs, notamment des organisations syndicales, ont cependant demandé à être auditionnés de manière plus transversale. Au final, toutes les personnes ou institutions qui l'ont demandé ont été entendues par le groupe.

Le groupe a souhaité démarrer chaque séance d'audition par un examen, qui s'est révélé riche d'enseignements, de la manière dont les autres pays d'Europe traitaient le thème considéré. En fin de séance, les statisticiens de l'Insee ou des services statistiques ministériels (SSM) concernés ont pu rendre compte de leurs propres attentes et présenter les sources alternatives au recensement pour la fourniture de données localisées, existantes ou en projet.

Pascal Oger, directeur régional de l'Insee Rhône-Alpes et François Clanché, chef du département de la démographie à l'Insee, ont été rapporteurs du groupe dont Henriette Lantin, du Cnis, a assuré le secrétariat.

4 - Les enseignements globaux de la vision européenne

Les exposés préparés par Patrick Festy en introduction de chaque séance, disponibles sur le site internet du Cnis, ont été résumés dans le chapitre qui suit, thématique par thématique. On en retiendra ici les principaux enseignements globaux.

Indépendamment du mode de collecte et de l'utilisation annexe ou principale de registres de population⁴, les questionnaires des autres pays européens sont tous plus longs que le français, et la plupart des thèmes traités sont à la fois plus nombreux et plus détaillés (cf. tableau comparatif [en annexe](#), page 42). Les questions du questionnaire individuel français occupent ainsi une « longueur linéaire » totale de 93 cm, inférieure de moitié à la moyenne des autres pays européens, et trois fois plus petite que celle des questionnaires italien ou allemand⁵. Les thèmes de la langue, de la religion, de la santé, absents du questionnaire français, sont présents dans plusieurs pays européens. Ceux de la nationalité, de l'ethnicité et de l'immigration sont beaucoup plus détaillés dans les autres pays, notamment en Allemagne, en Angleterre, ou en Italie.

De ce fait, les thèmes de l'activité, de la profession et de l'emploi, suffisamment détaillés en France pour permettre de codifier une PCS⁶ à 4 chiffres, y occupent une place relative beaucoup plus importante : 59 % du questionnaire en France, contre 24 % en moyenne dans les autres principaux pays.

L'exception française est beaucoup moins marquée pour le questionnaire « Logement », même s'il est parfois plus détaillé dans certains pays, comme en Italie. Aucun pays ne pose de questions qualitatives sur l'état de confort ou de performance énergétique du logement.

En revanche, le thème des déplacements est souvent beaucoup plus détaillé qu'en France : ainsi, l'Angleterre distingue les différents types de transport ferroviaires (train, métro..) et les transports en voiture comme passager ou comme conducteur. L'Espagne interroge sur la durée du déplacement. La Suisse va encore plus loin en distinguant les durées de chaque mode, ce qui permet d'étudier les déplacements plurimodaux. Plusieurs pays interrogent sur la

4 Pour une présentation plus complète des différentes méthodes de recensement en Europe, voir Paolo Valente, « [Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ?](#) », *Population et sociétés* N° 467, Ined, mai 2010.

⁵ Ce dernier n'étant proposé qu'à un échantillon de la population.

⁶ Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles

fréquence des déplacements, et les questions portent souvent sur les déplacements domicile-travail et/ou domicile-études.

5 - Au fur à mesure de l'avancement des réflexions s'est élaborée, de façon empirique, une doctrine permettant l'établissement des propositions présentées dans ce rapport.

Le groupe a tout d'abord choisi de privilégier les demandes répondant aux besoins d'information des décideurs locaux et d'éclairage des politiques locales. Il a considéré que les interrogations relevant surtout de problématiques nationales devaient plutôt être renseignées par les enquêtes nationales, même lorsqu'elles concernent de petits effectifs peu représentés dans les échantillons. Il ne paraît pas pertinent d'ajouter au recensement des questions, certes importantes, mais qui ne concerneraient qu'un tout petit nombre de personnes parmi celles recensées, et qui seraient de toute façon mesurées avec une précision limitée en raison du sondage utilisé dans les enquêtes annuelles de recensement.

Le deuxième critère important concerne l'existence de sources alternatives au recensement, enquêtes ou fichiers administratifs. Les sources administratives, lorsqu'elles existent et comportent des informations adaptées aux besoins, sont bien entendu à privilégier, pour des raisons de coût, d'exhaustivité et, de plus en plus, de qualité.

Le recensement est la seule source d'informations permettant de connaître, à tous les échelons géographiques, la composition des ménages, d'approcher leur niveau de vie, de connaître les lieux de travail et d'études de l'ensemble des membres de chaque ménage et d'analyser les comportements de chacun d'entre eux (en termes de mobilité, d'activité, de temps partiel, de fécondité, ...) en lien avec les caractéristiques du logement occupé (nombre de pièces, statut d'occupation, ...) et du ménage auquel ils appartiennent (nombre et âge des enfants et des adultes, nombre de familles, ...).

La majorité des sources alternatives administratives sont mono-domaines, et concernent des individus (salariés, allocataires, chômeurs, élèves ou étudiants...) sans rapprochement possible avec la situation des autres membres de la famille⁷.

Les normes juridiques françaises empêchent, en effet le rapprochement des fichiers administratifs et de l'ensemble des données issues du recensement au niveau individuel⁸. Il n'en est pas tout à fait de même dans le domaine des logements, ce qui ouvre la porte à des progrès importants à moyen terme, qui ont été présentés lors des discussions sur le thème du logement.

Enfin, ces sources statistiques alternatives peuvent poser des problèmes de diffusion, soit en raison de l'application de normes particulières de secret statistique, soit pour d'autres raisons. C'est d'ailleurs pour cette raison que le groupe a choisi d'élargir légèrement son mandat en faisant des préconisations sur la diffusion de certaines sources statistiques alternatives au recensement.

Les sources alternatives administratives doivent être privilégiées autant que possible, mais elles ne peuvent pas répondre à toutes les demandes. Il convient de rappeler à ce sujet que les enquêtes nationales fournissent, sur de très nombreuses questions, des résultats beaucoup plus riches que le recensement, et qui peuvent souvent fournir des estimations au niveau local si on corrige ces résultats de l'effet structure propre au territoire considéré. Le groupe souhaite d'ailleurs que soient développées, notamment à l'Insee, les méthodes et

⁷ C'est la raison pour laquelle, par exemple, on ne peut pas estimer le nombre de travailleurs pauvres à partir de la source DADS : on ne connaît pas, dans cette source, les revenus du reste du ménage auquel appartient le salarié à bas salaire.

⁸ A l'exception des données de l'échantillon démographique permanent, qui ne permettent pas de fournir d'information localisée.

techniques permettant d'utiliser les résultats d'enquêtes nationales sur des « petits domaines » géographiques.

La mise à disposition plus large des informations dont dispose le système statistique public (DADS⁹, Filocom¹⁰, les bases de données bi localisées sur les élèves et les étudiants pour les principales) permettrait, sous certaines conditions, d'alléger sensiblement le questionnaire du recensement. Mais le groupe de travail rappelle qu'aucune de ces sources n'est aujourd'hui en mesure de fournir les informations qu'apporte le recensement à la fois sur les personnes, sur le ménage auquel elles appartiennent et sur le logement occupé, et ce à tous les échelons géographiques.

Aussi le groupe a-t-il privilégié pour le recensement les domaines, les questions ou les niveaux de détail dans les nomenclatures qui étaient le plus souvent étudiés dans une approche croisée ou au niveau du ménage, les autres étant renvoyés à des sources administratives.

Enfin, lorsque ni le recensement, ni les sources administratives, ni les enquêtes nationales ne permettent de répondre à des demandes importantes d'informations locales, il peut être envisagé une enquête adossée au recensement, sur le modèle de l'enquête « Famille et logements » de 2011. Ces enquêtes permettent d'aller plus loin dans le questionnement que le recensement¹¹, en conservant la logique d'un questionnement « multi-domaine » et « individu - ménage », et en obtenant des résultats représentatifs au niveau infranational (en général départemental). Le groupe a choisi d'émettre certaines propositions en ce sens.

Un troisième critère de décision pris en compte a été l'ampleur de l'utilisation actuelle des données ou à l'inverse de la demande de données non satisfaites : le groupe a constaté que certaines questions existantes font l'objet de très peu de demandes de données de la part des utilisateurs¹², ce qui invite à proposer leur suppression pour gagner de la place et permettre d'ajouter des questions correspondant à une forte demande. D'autres sujets, non traités, qui font au contraire l'objet de questions récurrentes adressées aux directions régionales de l'Insee, ont été particulièrement considérés dans les possibilités d'ajout.

6 - Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des propositions du groupe de travail est très contraint. Une fois les propositions du groupe de travail définitivement adoptées, elles feront l'objet d'un examen technique par les services concernés de l'Insee, qui évaluera leur faisabilité. Des investigations complémentaires, et des tests sur les nouvelles questions seront nécessaires¹³. Simultanément, un nouveau décret en Conseil d'État devra être pris si l'on souhaite modifier la liste des thèmes présents dans le recensement. Enfin les services de l'Insee devront modifier l'ensemble des traitements informatiques de traitement des données (acquisition, corrections, imputations, conception des produits de diffusion) pour s'adapter aux évolutions décidées et gérer la période de transition de 4 ans entre ancien et nouveau questionnaire.

Pour toutes ces raisons, les évolutions du questionnaire ne pourront intervenir avant l'enquête de recensement de janvier-février 2015. Les décisions définitives sur le texte du questionnaire devront être prises avant la fin de l'année 2013 afin de permettre la mise au point du nouveau questionnaire Internet correspondant, de l'ensemble des documents d'accompagnement (brochures explicatives, documents de formation...), de solliciter l'accord du Comité du label, et d'engager les travaux relatifs aux traitements. Si ces délais sont respectés,

⁹ Déclaration annuelle de données sociales

¹⁰ Fichier des logements par commune

¹¹ Elles comportent un auto-questionnaire de quatre pages.

¹² Demandes adressées aux directions régionales de l'Insee, statistiques de téléchargement des résultats en ligne sur le site Internet de l'Insee, demandes de chercheurs adressées au réseau Quetelet.

¹³ Ces tests se dérouleront, essentiellement dans le courant de l'année 2013, indépendamment de la collecte du recensement, car il est évidemment exclu de présenter deux questionnaires aux personnes recensées.

les résultats issus des nouvelles questions seront calculables en 2019, à l'issue d'une période de cinq années de collecte, et publiés en juillet 2020.

II - Analyse thématique des souhaits d'évolution

1 - État-civil, composition du ménage et multi-résidence

La description démographique de l'ensemble des habitants du logement (sexe, date et lieu de naissance, état matrimonial) est centrale dans tous les recensements. La comparaison avec les recensements étrangers fait essentiellement apparaître des différences dans la finesse de la description des liens entre les membres du ménage : comme dans beaucoup de domaines, le questionnaire français, plus court, est moins riche dans ce domaine. Dans quelques pays émerge également le thème de la « multi résidence » : on demande si les habitants du logement résident également, une partie significative de l'année, dans un autre logement.

Lors de cette séance ont été auditionnés des représentants du ministère en charge de la santé et de la solidarité, de l'Union nationale des associations familiales (Unaf), de l'Institut national des études démographiques (Ined), de l'Insee, de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Une communication du Haut conseil à la famille a été transmise au groupe, qui, rappelons-le, comprend en permanence un représentant des Conseils généraux et une responsable de la Cnaf.

L'utilisation régionale et locale sur ces questions est liée aux politiques sociales, aux politiques d'aménagement du territoire, à la politique du logement : conseils généraux, organismes de protection sociale (notamment caisses d'allocations familiales), communes et intercommunalités, utilisent le recensement pour connaître la demande potentielle de services et de prestations, la comparer avec leurs publics effectifs et en estimer les évolutions à venir. Pour cela, une bonne connaissance de l'âge des habitants, et surtout une appréhension juste et relativement détaillée de la composition des ménages est indispensable.

Dans tous ces domaines, la situation « de fait » (vie en couple et composition effective du ménage) est plus importante que la situation de droit (statut matrimonial légal des adultes). Cependant, il est utile de connaître les liens juridiques (mariage ou Pacs) qui unissent les membres d'un couple effectif : c'est un bon marqueur sociologique, et un bon prédicteur de fragilité économique en cas de rupture à venir. Savoir si les personnes qui vivent en couple (telles que repérées à la question 7 de l'actuel bulletin individuel) sont ou non unies par un mariage ou un Pacs, améliorerait la compréhension de la famille.

En revanche, de l'avis des utilisateurs nationaux ou locaux, la question sur l'état matrimonial légal (actuelle question 8) est aujourd'hui souvent déconnectée de la situation « de fait » des individus. Elle est suffisamment connue dans les systèmes d'enquêtes nationaux pour permettre le suivi démographique traditionnel et les comparaisons internationales. De plus, elle génère, lors de la collecte, une frustration (voire des risques de déclaration erronée) des personnes unies par un Pacs qui ne peuvent pas se déclarer explicitement comme telles. Enfin les fichiers fiscaux permettent d'en connaître partiellement les déclinaisons locales.

Proposition 1

- Repérer les liens juridiques qui unissent les membres d'un couple, en complétant la question 7 pour distinguer, parmi les personnes qui vivent en couple, celles qui sont mariées avec leur conjoint actuel, celles qui sont unies par un Pacs et les autres.

- Supprimer l'actuelle question 8 sur le statut matrimonial légal.

Les questions aujourd'hui posées sur les liens, notamment familiaux, qui relient les membres d'un ménage sont limitées. Elles ne sont exploitables (et exploitées) que pour repérer les couples, les enfants du couple et les autres membres du ménage. L'analyse de la composition des ménages au recensement ne permet pas de repérer les familles recomposées, ni certains cas de cohabitation intergénérationnelle. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales repérées par le recensement est supérieur à celui des enquêtes spécialisées qui bénéficient d'informations plus complètes. L'analyse des besoins des responsables de politiques sociales, et des politiques de logement, montre qu'une meilleure analyse des compositions familiales serait très utile, car elle permettrait une meilleure appréhension de situations de plus en plus fréquentes qui génèrent des difficultés (et donc des demandes) spécifiques de prise en charge ou d'accompagnement.

Or plusieurs pays développés intègrent dans leurs questionnaires un questionnement sur les liens familiaux entre chaque membre du ménage (et pas simplement avec la personne de référence, comme c'est le cas en France), ce qui permet de repérer, par exemple, que la mère d'un enfant habite le logement mais pas son père, ou qu'un adulte vit à la fois avec ses enfants et un de ses parents, etc. Le plus souvent, ces informations sont recueillies dans la partie « composition du ménage » du questionnaire, à savoir, pour ce qui nous concerne, les pages 2 et 3 de la feuille de logement. En s'inspirant de ces questionnaires, un enrichissement de notre questionnaire devrait être possible. Cela nécessitera toutefois un travail d'ergonomie du questionnaire et des tests importants.

Proposition 2

Repérer les liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux dans la liste des individus aux pages 2 et 3 de la feuille de logement. Au minimum, on renseignera tous les liens entre parents et enfants, et entre conjoints.

Un autre sujet émergeant des politiques locales du logement, en lien avec les compositions familiales, est celui de la multi résidence. Le premier besoin est celui de la connaissance de la résidence alternée des enfants de couples séparés, qui pose, notamment, des problèmes de besoin en taille des logements. Aujourd'hui dans cette situation l'enfant n'est

en principe pris en compte que dans un logement : celui où il vit la majorité du temps ou, en cas d'égalité stricte du temps de résidence, celui où il logeait le premier jour du recensement.

Autre situation assez répandue de multi résidence, celui des « célibataires géographiques » qui, pour des raisons professionnelles, ont un logement proche de leur lieu de travail où ils ne résident qu'en semaine. Le recensement tient compte de ce phénomène en comptabilisant les « logements occasionnels » mais celui qui les occupe une partie de la semaine doit être recensé dans son logement familial. Repérer plus systématiquement les personnes concernées (et pas seulement leurs logements) permettrait de mieux comprendre les besoins spécifiques en logement et les déplacements réguliers que cela génère.

Troisième cas de multi résidence en développement, celui des ménages, le plus souvent retraités, qui passent un temps conséquent (plusieurs mois dans l'année) dans une résidence qualifiée au sens du recensement de « secondaire ».

Certains recensements étrangers abordent cette question, souvent de façon explicite avec des questions du type « Habitez-vous une partie de l'année dans un autre logement que celui-ci ? ». L'enquête « Famille et logements », associée au recensement de 2011, ainsi que d'autres enquêtes de l'Insee, ont également abordé la question, mais il est difficile de trouver une rédaction simple qui permette, en peu de questions, de repérer de façon homogène et rigoureuse toutes les situations de multi résidence. Faute d'espace suffisant dans le bulletin individuel pour poser plusieurs questions, c'est sans doute dans les pages 2 et 3 de la feuille de logement que des renseignements supplémentaires pourraient être recueillis, en complément des listes existantes, dont les apports sont déjà riches. Il faudra veiller, cependant, à ce que ces enrichissements ne nuisent pas à l'objectif primordial de cette partie du questionnaire, c'est-à-dire le repérage des personnes qui doivent compter dans les populations légales de chaque commune : il faut absolument éviter de faire apparaître, à cette occasion des « doubles comptes » non maîtrisés.

Proposition, sous réserve de faisabilité technique

Repérer, dans la liste des membres du ménage, les cas de personnes qui occupent un autre logement une partie significative de leur temps dans l'année. A minima, on cherchera à repérer des enfants en résidence alternée et des situations d'éloignement géographique pour raison professionnelle.

2 - Origines géographiques, migrations et mobilité résidentielle

On retrouve dans tous les recensements la question du lieu de naissance des individus, et celle de leur nationalité. La France se distingue traditionnellement de certains de ses voisins en demandant également la nationalité à la naissance des personnes aujourd'hui françaises, mais ne repère pas les doubles nationalités, comme le font certains pays. De nombreux pays abordent au recensement les origines géographiques d'une façon plus large que via la nationalité : soit par des questions sur l'appartenance ethnique, soit par des questions sur les pays de naissance des parents. La question de la migration internationale (date d'arrivée dans le pays) n'est posée en France qu'aux personnes nées à l'étranger. Presque partout ailleurs, elle est posée à tout le monde, ce qui est cohérent avec les exigences européennes. Concernant les migrations internes, elles sont mesurées le plus souvent, comme en France grâce à la comparaison entre le lieu de résidence et le lieu de naissance d'une part, et en général par une question du lieu de résidence un an avant, localisé à la commune. Parfois se rajoute une question sur le lieu de résidence à 5 ou 10 ans.

Ont été auditionnés sur ces thématiques des représentants du ministère en charge de l'immigration et de l'intégration, du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd), de la Commission alternative de réflexion sur les "statistiques

éthniques" et les discriminations (Carsed), de la Ligue des droits de l'Homme, des agences d'urbanisme et de l'Insee. Le groupe a également reçu et analysé des contributions de la Confédération générale du travail (CGT), de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et du Conseil régional Languedoc-Roussillon.

Une partie importante des débats du groupe de travail a porté sur l'appréhension de la « deuxième génération » de l'immigration. Certains organismes et personnes auditées, considérant que les discriminations basées sur l'origine géographique se prolongent au-delà de la 1^{re} génération, souhaitent, pour mieux mesurer ce phénomène, disposer dans le recensement d'informations sur l'origine des parents. Le recensement ne permet pas en effet de distinguer, parmi les adultes, ceux dont l'un ou l'autre des parents est immigré (2^e génération). Cette information est présente dans de nombreuses sources nationales, dans des enquêtes thématiques (enquêtes Emploi, Logement, Formation et qualification,...) ou spécialisées (enquête Trajectoires et origines, Famille et logements, Construction des identités...), et permet des études utiles, notamment sur l'intégration et les discriminations. Mais ces sources ne permettent pas des analyses locales ni même souvent régionales. Faut-il pour autant les introduire dans le recensement, en posant la question du lieu de naissance des parents, voire celle de leurs nationalités ?

Pour repérer explicitement des discriminations, un questionnaire de type recensement, forcément court, n'est jamais assez riche. Pour ce qui est du « cadrage » territorial sur l'importance des populations issues de l'immigration, les sources existantes permettent une appréhension suffisante au niveau des départements, et même des zones d'emploi. Une connaissance géographiquement plus fine se heurterait aux limites de ce qui est autorisé par l'arrêté de diffusion des données du recensement. Elle ne correspond pas, non plus, à une demande des acteurs publics locaux ni à des politiques locales spécifiques, pour qui les niveaux département ou zone d'emploi sont suffisants.

Enfin et surtout, l'introduction de questions sur les origines géographiques des parents risque de générer des tensions autour de l'opération : le recensement est aujourd'hui centré sur la personne et sa famille actuelle. Le faire porter sur ses parents en change la nature, et limite la référence aux « origines » à une seule dimension, celle des origines géographiques. Comment justifier qu'on impose à une personne de ne décrire de ses parents que leur nationalité ? La connaissance des origines sociales des parents est au moins aussi importante pour mener des analyses : celles-ci seraient tronquées si elles se réduisaient à l'origine géographique. De nombreux acteurs publics considèrent que l'introduction de cette question serait très mal vécue par une partie des résidents de la deuxième génération de l'immigration, et considère qu'elle introduirait une « fracture » symbolique inutile entre les habitants du pays. Le caractère obligatoire et « officiel » du recensement accentuerait le risque d'estampiller des personnes comme durablement spécifiques de par leur origine, ce qui pourrait être ressenti comme une stigmatisation officielle.

Sur un sujet socialement si sensible, l'absence de consensus parmi les personnalités ou institutions consultées est un handicap déterminant, d'autant plus qu'une telle évolution nécessiterait un décret en Conseil d'État.

On note cependant que ces questions n'ont posé aucun problème dans l'enquête Famille et logements : elles fonctionnent techniquement, sont plutôt bien acceptées, mais elles ont plus leur place dans des enquêtes associées et/ou spécialisées que dans le recensement. D'ailleurs, les organisations qui ne sont pas favorables à l'introduction de questions sur l'origine géographique des parents dans le recensement sont favorables à des enquêtes spécialisées sur ce sujet, y compris éventuellement des enquêtes associées au recensement.

En conclusion de ce débat, le groupe recommande de ne pas introduire de questions sur le lieu de naissance ni sur la nationalité des parents, mais considère que, pour permettre un bon éclairage de la question :

- **sur la base des données agrégées sur plusieurs années de l'enquête Emploi, l'Insee doit régulièrement publier des données sur le nombre et la proportion d'immigrés et de descendants d'immigrés au niveau des zones d'emploi, en distinguant les originaires de l'Europe et les autres ;**
- **les micros données constituées par l'empilement de plusieurs années d'enquête Emploi, ou par l'empilement des tableaux de composition des ménages de plusieurs enquêtes de l'Insee, doivent être mises à disposition des chercheurs dans le cadre du réseau Quêtelet et, dans les limites du secret statistique, de l'ensemble des utilisateurs sur insee.fr ;**
- **le sujet des origines géographiques pourrait être abordé dans des enquêtes associées au recensement, dans lesquelles seraient également traitées les origines sociales et la sociabilité au sens large. Ceci permettrait d'aborder les questions d'intégration des personnes immigrées ou issues dans le cadre des trajectoires des personnes et des familles, large et non stigmatisant.**

Dans l'actuel questionnaire, dans la question 2 du bulletin individuel, on demande aux personnes nées étrangères mais devenues françaises d'indiquer leur ancienne nationalité. Cette question est très peu utilisée, ses réponses sont le plus souvent redondantes avec le lieu de naissance de l'intéressé et elle ne répond à aucune demande locale. Il est essentiel, en revanche, de conserver la distinction entre les personnes nées françaises et celles qui le sont devenues.

Proposition 3

Supprimer du bulletin individuel la question de la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises.

La question s'est posée de chercher à repérer la date de « retour » des personnes nées en France qui ont durablement séjourné à l'étranger (plus d'un an par exemple). Dans la plupart des autres pays, la question de la migration internationale (date d'arrivée dans le pays) est posée à tout le monde, ce qui est cohérent avec les exigences européennes, que la France ne respecte pas pour le moment. Son introduction dans le recensement améliorerait la connaissance et la compréhension des migrations internationales, qui ne se limitent pas aux migrations d'étrangers : d'après l'enquête Trajectoires et origines, les personnes nées en France représentent actuellement un tiers des migrants internationaux adultes. Cette proportion est très probablement en hausse. Par ailleurs, d'expérience, l'exploitation de la question sur le lieu de résidence antérieure donne une image sous estimée des flux d'immigration par rapport à la mesure, « en stock », du nombre de personnes ayant migré.

Le groupe considère que cette question n'est pas prioritaire à la fois pour des raisons techniques (elle complique la rédaction de la question, l'allonge, et risque de diminuer la qualité de la réponse qui est déjà imparfaite) et parce qu'elle ne répond pas à une demande locale forte et générale.

Pour autant, il considère que cette introduction serait incontestablement utile.

Sous réserve d'une étude approfondie de faisabilité technique, et que cet enrichissement ne se fasse pas au détriment des autres propositions du rapport, le groupe souhaite que la question de la « date d'arrivée en France » soit posée également aux personnes nées en France qui ont effectué un séjour de plus d'un an à l'étranger.

Concernant la mobilité résidentielle à l'intérieur du pays, certains acteurs publics souhaiteraient compléter l'analyse de la mobilité résidentielle par des données complémentaires sur le dernier domicile occupé (adresse précise, taille, statut d'occupation) pour analyser les marchés locaux du logement et y adapter les politiques locales. Pour comprendre les phénomènes de composition (voire de recomposition) des ménages, il serait aussi pertinent de déplacer la question de la date d'emménagement dans le logement, actuellement située dans la feuille de logement, dans le questionnaire individuel.

D'autres souhaiteraient introduire dans le recensement des questions sur la mobilité professionnelle, pour mieux comprendre le lien entre mobilité résidentielle et mobilité professionnelle.

Ces sujets sont manifestement légitimes, car ce sont des domaines où il existe de véritables spécificités locales. Mais après discussion, il s'avère qu'un enrichissement du questionnaire dans ces directions n'est pas compatible avec la contrainte de taille des bulletins.

Sur ces sujets, pour lesquels le besoin en informations finement localisées est avéré et grandissant, certaines sources administratives, notamment le fichier Filocom du ministère en charge du logement, et bientôt le répertoire statistique des logements qui sera prochainement mis en place par l'Insee, pourraient être utilisés pour des études locales, car ils permettent de repérer les mobilités, de caractériser les logements correspondants et leurs occupants. Ceci nécessiterait que ces fichiers soient mis à la disposition des chercheurs et chargés d'études.

Le ministère en charge de l'Équipement est appelé à diffuser largement les données locales issues de la source Filocom sur les logements et leurs occupants.

3 - Formation et diplômes

L'interrogation sur les diplômes obtenus est présente dans tous les recensements d'Europe, souvent de façon plus précise qu'en France. Certains complètent l'information sur les diplômes par une question sur le niveau de formation suivie ou sur la formation professionnelle. De même, tous les recensements demandent si la personne suit des études, mais la question de l'adresse du lieu d'études, posée en France, n'est pas systématique, et certains la posent au même moment que celle sur le lieu de travail. Le cumul études-emploi n'est pas toujours mesuré, de même que l'apprentissage.

Lors de cette séance ont été auditionnés des représentants des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), des observatoires régionaux de l'emploi et des formations (Oref) et de l'Insee.

Le maintien d'une question sur les diplômes obtenus, sous une forme proche de la forme actuelle, est indispensable pour l'ensemble des acteurs concernés. Il n'existe aucune autre source localisée donnant la répartition de la population par niveau de diplôme. Même au niveau national, le recensement est la seule source disponible sur la population spécifique des communautés. Or les acteurs publics locaux, et notamment les Régions, qui ont en charge la formation professionnelle, ont besoin d'outils de connaissance des niveaux de formation des

populations pour adapter leur offre. De plus, le recensement permet une connaissance croisée des niveaux de formation et des emplois occupés, qui n'existe dans aucune source administrative.

L'actuelle question 9 doit cependant être adaptée pour trois raisons : la montée globale du niveau de formation des générations récentes (qui justifie une précision relativement plus grande de la nomenclature dans les niveaux élevés), les modifications de l'organisation et de la dénomination des diplômes (notamment la réforme LMD¹⁴ dans l'enseignement supérieur), et la nécessité de se mettre en conformité avec la nomenclature européenne CITE¹⁵ (ISCED en anglais) pour répondre aux obligations internationales et permettre les comparaisons. Une nomenclature en 11 postes, soit autant qu'aujourd'hui, permettrait de répondre à ces exigences, mais sans distinguer entre les titulaires des baccalauréats généraux et technologiques, ce qui pose un problème aux responsables des dispositifs de formation professionnelle. Au final, le groupe s'accorde sur une nomenclature des réponses à la question sur le(s) diplôme(s) obtenu(s) :

- 1 Vous n'avez jamais été à l'école ou vous avez interrompu votre scolarité avant la fin de l'enseignement primaire
- 2 Aucun diplôme, mais scolarité interrompue après la fin du primaire et avant la fin du collège
- 3 Aucun diplôme mais scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
- 4 Certificat d'études primaires
- 5 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB
- 6 CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
- 7 Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU
- 8 Baccalauréat professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH ou diplôme de niveau équivalent
- 9 BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme des professions sociales, diplôme la santé de niveau bac+2, autre diplôme de niveau équivalent
- 10 Licence, licence pro, diplôme d'infirmière depuis 2012, maîtrise, autre diplôme de niveau bac+3 ou bac+4
- 11 Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5 (ingénieur, commerce...), doctorat de médecine, pharmacie, odontologie, autre diplôme de niveau équivalent
- 12 Doctorat de recherche (hors santé)

Proposition 4

Réviser la nomenclature des réponses à la question 9 sur les diplômes obtenus pour tenir compte de l'évolution des diplômes décernés et de l'harmonisation internationale.

Certains responsables de politiques d'éducation, au niveau national ou local, souhaiteraient repérer au recensement le « décrochage scolaire », c'est-à-dire les interruptions de scolarité avant l'obtention de diplômes. Après discussion, il apparaît qu'aucun questionnement simple, adapté aux conditions du recensement, ne permettrait de repérer ces situations d'échec mieux qu'actuellement : aujourd'hui, grâce à l'âge, à la question sur la scolarisation et à celle sur le diplôme, on obtient une bonne appréciation des situations locales, et les enquêtes nationales fournissent déjà les informations nationales nécessaires.

Par ailleurs, les dispositifs de formation en alternance tendent à se développer, à l'initiative souvent des acteurs publics locaux, et le recensement ne repère aujourd'hui explicitement que les contrats d'apprentissage.

¹⁴ Licence-Master-Doctorat

¹⁵ Classification internationale de type de l'éducation

En sens inverse, les statuts de « stagiaires » rémunérés, explicitement prévus dans le questionnaire, sont aujourd'hui réservés aux étudiants. Le questionnaire du recensement doit évoluer pour s'adapter à ces évolutions réglementaires, mais les évolutions doivent être strictement limitées pour ne pas nuire à la comparaison temporelle entre les données.

Une autre demande des acteurs publics nationaux et locaux est de distinguer explicitement dans le questionnaire les étudiants (inscrits dans l'enseignement supérieur) des élèves (primaire ou secondaire). Ces deux populations ne relèvent pas des mêmes logiques de système de formation, d'aménagement du territoire, de besoins en logement, en transport, etc. Aujourd'hui, il n'y a aucune façon d'exploiter les données du recensement qui permettent de retrouver exactement la limite entre ces deux catégories.

Proposition 5

- Dans l'introduction de la question 4 sur l'inscription dans un établissement d'enseignement, préciser explicitement « y compris formation par alternance sous contrat »

- Dans la question 10 sur la situation principale, remplacer les modalités 2 et 3 actuelles par :

- Apprentissage ou formation en alternance sous contrat**
- Élève**
- Étudiant, ou en stage dans le cadre des études.**

La connaissance du lieu de scolarisation ou d'étude des élèves et des étudiants résidant sur un territoire est utile aux acteurs publics, pour évaluer les besoins en établissements et en formations, en infrastructures de transport, etc. De ce point de vue, la question de la commune du lieu d'études du recensement est très utilisée.

Cependant les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche disposent, sur leurs champs respectifs, de bases de données de gestion dans lesquelles figurent non seulement les lieux de résidence et de scolarisation, mais aussi les caractéristiques démographiques des élèves et leurs spécialités de formation. Ces bases, largement mises à disposition une fois anonymisées, notamment sous la forme de fichiers bi-localisés ou de bases de flux de commune à commune, constitueraient une réelle alternative au recensement.

Ces bases pourraient également comporter des données socio-démographiques (par exemple âge détaillé) utiles pour les acteurs locaux et sociaux (accueil jeunes enfants, péri scolaire, ...).

A ce jour cependant, ces bases ne couvrent pas l'ensemble du champ des élèves et des étudiants. Dans l'enseignement supérieur en particulier, certains types d'établissements spécifiques ne sont pas actuellement inclus dans la base. Par ailleurs leur mise à disposition large n'est pas prévue à ce jour, et leur qualité devrait s'améliorer, à l'horizon de 2 à 3 ans, grâce à l'utilisation d'un identifiant élève unique. Pour ces deux raisons, le groupe a considéré qu'il était probablement trop tôt pour supprimer cette question du recensement, mais il recommande que les services statistiques des deux ministères prévoient une diffusion dans les années qui viennent.

Les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent mettre à disposition du public les bases de données bi-localisées sur les élèves et les étudiants, sous des formes semblables aux données bi-localisées du recensement. Le champ de ces sources sera documenté avec précision, et étendu autant que possible à l'ensemble des établissements.

4 - Emploi et profession

Les questions concernant l'emploi et la profession occupent les 2/3 du questionnaire individuel du recensement. Le thème de l'emploi est évidemment au centre des préoccupations des acteurs locaux et de l'ensemble des utilisateurs de la statistique publique. Enfin, la catégorie sociale est une des principales dimensions structurantes, avec l'âge et le sexe, de l'analyse sociale. L'évolution de cette partie du questionnaire a donc été jugée particulièrement importante par le groupe de travail, qui a auditionné plusieurs services de l'Insee, le service statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi, le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation du ministère de la Fonction publique, et un représentant des Observatoires régionaux de l'emploi et des formations.

Plusieurs choix ont fait consensus à l'issue de ces auditions.

4.1. - Il est impossible, à court terme, de supprimer les questions permettant une codification de la PCS à 4 chiffres dans le recensement. Celle-ci est en effet très largement utilisée, entre autres, pour les analyses locales de l'emploi et du lien emploi-formation. Elle sert à la codification de la nomenclature des Familles professionnelles, qui permet au réseau des Oref et de la Dares d'analyser simultanément les données de chômage et d'emploi par métier. Certes, la PCS à 4 chiffres est maintenant disponible dans les DADS sur la totalité du champ des salariés (y compris la fonction publique d'État et les particuliers employeurs), ce qui permet d'envisager d'utiliser les DADS « grand format » comme alternative au recensement. Cette possibilité est cependant récente, et il convient d'expertiser au moins deux années successives de DADS (2009 et 2010) pour s'assurer de la qualité de cette codification, avant d'envisager de simplifier la codification de la PCS dans le recensement. Ceci ne sera pas possible avant la fin 2013. Par ailleurs les DADS ne comportent pas (et ne comporteront pas à moyen terme) la mention du diplôme de la personne, contrairement au recensement.

La perspective de supprimer la PCS du recensement imposera de revoir complètement l'outillage statistique, actuellement très largement basé sur le recensement, fourni aux chargés d'études dans les différents réseaux concernés. Il conviendra également de revoir le mode de diffusion des données détail des DADS, actuellement moins favorable que celui du recensement. La situation des non-salariés, absents des DADS¹⁶ devra être traitée. Enfin, comme les DADS ne comportent aucune information sur le ménage, certains croisements (par exemple avec l'emploi du conjoint) ne seront plus possibles : ils devront faire l'objet d'estimation par modèle à partir des sources nationales comme l'enquête Emploi. Ces demandes restent cependant assez rares.

L'Insee doit développer la diffusion de données locales issues des DADS, selon une logique proche de celle du recensement, en mettant à disposition des tableaux de résultats accessibles directement sur insee.fr, des bases de micro données accessibles à tous et des fichiers pour les chercheurs. Une analyse juridique sera probablement nécessaire, car la source est aujourd'hui considérée, pour ce qui est de l'application du secret statistique, comme relevant de la logique des statistiques d'entreprise.

¹⁶ Les non-salariés sont présents dans 20 familles professionnelles sur 87 (source : Dares)

4.2. - Il n'est pas souhaitable non plus de modifier le questionnaire pour tenter de calculer localement, à partir du recensement, un taux de chômage au sens du BIT.

a. Tout d'abord parce que parvenir à répondre complètement à la définition « BIT », comme le fait l'enquête Emploi, impliquerait un alourdissement conséquent du questionnement, totalement incompatible avec les contraintes de taille du questionnaire. À taille du questionnement équivalent, on ne peut que se rapprocher de la définition BIT¹⁷, sans l'atteindre.

b. Ensuite parce que le recensement n'est pas une source conjoncturelle : les données statistiques sont calculées par empilement de 5 enquêtes annuelles successives, et sont disponibles trois ans après l'année médiane : or le besoin d'information sur le chômage au sens du BIT est conjoncturel ; il s'agit de mesurer la réaction des territoires aux évolutions de la conjoncture économique, le plus précocement possible. Le recensement ne peut pas répondre à cet impératif, qui est largement rempli par les données de l'enquête Emploi et, sur des définitions un peu différentes, de Pôle Emploi.

c. Enfin parce qu'une évolution aussi importante créerait une rupture de série complète avec les recensements antérieurs.

Le groupe de travail préconise donc de conserver le concept actuel de chômage « au sens du recensement ». **Conscient de la demande exprimée avec insistance par l'ensemble des acteurs locaux, il préconise cependant que soit étudiée la possibilité, grâce à des techniques « petits domaines » utilisant l'enquête Emploi et éventuellement d'autres sources, d'estimer le chômage au sens du BIT sur des zonages à façon comme les grands EPCI (communautés d'agglomération, pôles urbains, etc.).**

4.3. - L'aménagement du questionnaire est cependant nécessaire, pour corriger certaines anomalies résiduelles (catégorie D de la fonction publique par exemple), coder les emplois selon la nomenclature européenne (Isco), améliorer la codification de la PCS, et tenir compte des autres sources disponibles et notamment Sirene.

Le groupe a donc validé les propositions communes d'aménagement proposées par l'Insee et la Dares, et qui permettent une légère diminution de taille du questionnaire consacrée à cette question :

Proposition 6

- **Supprimer la question 24 (taille de l'entreprise pour les non salariés) car l'appariement avec Sirene permet le plus souvent de coder la catégorie socioprofessionnelle sans elle.**

- **Reformuler les questions 23 (statut), 28 (position professionnelle) et 30 (fonction principale) pour améliorer leur efficacité dans la codification de la catégorie socioprofessionnelle**

- **Adapter les actuelles questions 25 et 29 (profession) pour en faire une seule, commune aux salariés et aux non salariés, en précisant la codification de la modalité spécifique des agents publics ;**

- **Ajouter la question « Superviser le travail d'autres salariés est-il votre tâche principale ? » pour mieux codifier la catégorie socioprofessionnelle et améliorer la comparabilité internationale des professions.**

¹⁷ Bureau international du travail

Les questions permettant de coder la CS, soient les actuelles questions 23, 24, 25, 28, 29 et 30 évolueraient donc vers les rédactions suivantes :

23 - Êtes-vous :

- | | | |
|---|----------------------------|-------|
| – indépendant ou à votre compte ? | } cochez
puis
passez | en 27 |
| – chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? | | |
| – aide familial non salarié(e) | | |
| – salarié | | |
- cochez puis passez en 24

24. Dans votre emploi, êtes vous :

- manœuvre, ouvrier spécialisé ?
- ouvrier qualifié ou technicien d'atelier ?
- technicien (non cadre) ?
- agent de catégorie B de la fonction publique ?
- contremaître, agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ?
- directeur général ou adjoint direct au directeur ?
- agent de catégorie A de la fonction publique ?
- ingénieur, cadre d'entreprise
- employé (de bureau, de commerce, de maison...), agent de catégorie C de la fonction publique ?

25. Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- Production, fabrication, chantiers
- Installation, réparation, maintenance
- Études, recherche et développement, méthodes
- Commerce, vente, technico-commercial
- Autre : *gestion, nettoyage, logistique, secrétariat...*

26. Superviser le travail d'autres salariés est-il votre tâche principale ?

« **Superviser** » : *coordonner, encadrer, surveiller, organiser...*

- Oui
- Non

27. Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « **CAISSIÈRE** » (et non « **EMPLOYÉE** »), « **FLEURISTE** » (et non « **COMMERÇANT** »).

Pour les agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez **en plus** votre grade (corps, catégorie...) en toutes lettres :

Les travaux présentés au groupe tendent à montrer que la question sur la fonction principale (actuelle question 30 du BI, qui deviendrait 25 dans la proposition ci-dessus), joue finalement un rôle secondaire dans la qualité de la codification de la CS. Certes elle améliore la qualité de la codification, mais dans une analyse coût/avantage et, dans l'arbitrage avec d'autres priorités dans des domaines peu présents au recensement, il n'est pas évident que la conservation de cette question (peu utilisée en elle-même) s'impose.

D'où la recommandation suivante :

Sous réserve d'études plus approfondies, et de la mise à disposition d'un fichier assez complet issu des DADS permettant d'obtenir des données locales précises sur les catégories socioprofessionnelles des salariées, on pourrait supprimer la question sur la fonction principale du questionnaire individuel du recensement.

La possibilité de supprimer ou de modifier les questions 22 sur la durée du travail et 27 sur le type de contrat a été largement débattue dans le groupe. Les informations correspondantes sont en effet disponibles, avec un niveau de qualité égal, voire meilleur que celui du recensement, dans les DADS grand format. De plus, le questionnaire n'étant pas modifié chaque année, les libellés des contrats spécifiques, notamment des contrats aidés, sont souvent décalés par rapport à la dénomination en vigueur à la date de l'enquête de recensement.

Cependant, plusieurs organismes soulignent que ces questions sont utilisées, avec les autres variables du recensement, pour l'analyse des métiers à un niveau local fin et le repérage de situations de fragilité économique. Leur suppression ou leur simplification dans le recensement nécessite une étude préalable sur la variabilité locale de ces caractéristiques d'emploi et de contrats, toutes choses égales par ailleurs. De plus, ces questions sont souvent utilisées dans une logique « ménage » : la fragilité économique n'est pas la même selon que la personne à temps partiel (ou en CDD) est la seule active occupée du ménage ou pas. Or les DADS n'offriront jamais cette vision « ménage ».

Pour remplacer cette information du recensement avec la même facilité d'usage pour les chargés d'études, il faudrait qu'une étude soit menée par l'Insee sur la variabilité géographique « toutes choses égales par ailleurs » des données sur la durée du travail et le type de contrat, et que l'on puisse, sur cette base notamment, imputer ces résultats dans les fichiers détail du recensement.

Elle suppose également, comme mentionné précédemment, que les conditions de diffusion des DADS grand format soient améliorées, notamment pour les chargés d'études des collectivités locales et des bureaux d'études privés.

Par ailleurs, les actuelles questions 22 et 27 devraient être modifiées pour plus d'efficacité d'analyse.

Concernant le type de contrat de travail pour les salariés, la rédaction actuelle pose problème du fait de la forte évolution dans le temps des types de contrats de travail « atypiques », notamment les contrats aidés. Dans les faits, les usages qui sont faits de cette variable dans les analyses locales se limitent à distinguer, d'une part les personnes ayant un « Emploi sans limite de durée » (modalité 1), et d'autre part tous les autres. Seule cette distinction a véritablement un sens, en l'absence d'autres informations sur le salaire ou la durée effective du contrat. Le groupe propose donc de simplifier la question pour ne conserver que la distinction pertinente.

Pour ce qui est de la question sur la durée du temps de travail, la situation est inverse puisque, réduite à deux modalités depuis 2004 (contre 3 en 1999), la question ne permet plus de distinguer les temps partiels qui ont un impact fort sur le niveau de vie de ceux qui relèvent, plutôt, de l'aménagement en grande partie choisie du temps de travail. Telle quelle, la variable est donc difficilement utilisable.

Proposition 7

- **Simplifier la question 27 (type de contrat ou d'emploi), pour distinguer uniquement les emplois à durée indéterminée de tous les autres.**
- **Rajouter une modalité à la question 22 (temps de travail), pour distinguer les temps partiels de 80 % et plus des temps partiels de moins de 80 %.**

Le questionnaire du recensement pourrait être allégé de ces deux questions s'il était prouvé que les caractéristiques de temps de travail et de type de contrat ne comportent

pas de variabilité géographique significative « toutes choses égales par ailleurs » (à sexe, âge, niveau de formation, secteur d'activité et composition du ménage donnés), et si l'information correspondante pouvait être imputée dans les fichiers détail du recensement pour permettre des études fines, y compris au niveau ménage. Cette étude pourrait être menée par l'Insee.

5- Santé et dépendance

5.1 - Ce thème est absent du recensement, en France, depuis 1962¹⁸. Il est au contraire présent dans la majorité des pays européens, notamment en Europe de l'est, au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie, au Portugal.

Le groupe de travail a auditionné sur ce thème la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Institut national d'études démographiques (Ined), la Direction de la recherche, des études et de la statistique (Drees), ainsi que l'Observatoire régional de santé (ARS) des Pays de la Loire et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

Il ressort de ces auditions et des débats du groupe que l'introduction de questions sur la santé et la dépendance dans le recensement apparaît légitime et nécessaire.

Les sources administratives fournissent en effet une information localisée, au niveau départemental ou communal, sur l'offre et la consommation de soins, sur les causes de décès, les distances d'accès aux soins, la morbidité (uniquement hospitalière). En revanche, il n'existe pas de sources localisées permettant d'appréhender l'état de santé déclaré des individus, et d'analyser les inégalités territoriales de santé, dont on a prouvé qu'elles n'étaient pas réductibles aux inégalités sociales entre les territoires. En matière de handicap et de dépendance, les sources administratives permettent de suivre l'offre de prestations et de places en institution, ainsi que le nombre de bénéficiaires des prestations, mais l'hétérogénéité des taux standardisés de bénéficiaires, entre départements, semble indiquer que cette information renseigne autant sur les politiques et pratiques locales que sur la réalité de la situation des populations potentiellement concernées.

Or, les départements, chefs de file de l'action sociale décentralisée, les ARS et d'autres acteurs locaux sont fortement demandeurs d'une information locale fine pour piloter leurs actions en faveur des personnes handicapées et dépendantes, et plus généralement des personnes vulnérables en matière de santé. Ce besoin a été exprimé avec force par le groupe de travail du Cnis « [Indicateurs sociaux départementaux](#) » de 2009. Cet enjeu ne peut que croître avec le vieillissement de la population. Il est local autant que national. Les sources existantes ne permettent pas d'y répondre de façon satisfaisante.

Il convient de noter enfin, que l'ajout de questions au recensement permettra de disposer d'une information homogène et régulière sur les différentes populations (ménages ordinaires et ménages en institutions), ce qui n'est pas le cas des enquêtes nationales, le plus souvent auprès des ménages ordinaires¹⁹.

¹⁸ Le recensement de 1962 comportait une question sur la présence d'une infirmité physique permanente.

¹⁹ A l'exception des deux enquêtes nationales Handicap, santé, dépendance et Handicap santé.

5.2 - Il existe désormais un large consensus européen autour de trois questions regroupées dans le « mini module européen de santé ».

Q1 : « Comment est votre état de santé général ?

Très bon Bon Moyen Mauvais Très mauvais »

Q2 : Avez- vous une ou plusieurs maladies chroniques ou un problème de santé durable ?

Oui Non

Q3 : « Êtes-vous limité, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?

Oui fortement limité Oui limité mais pas fortement Non »

Ces questions (notamment la première et la troisième) portent sur la santé perçue par la personne, et sont donc subjectives, tranchant en cela avec les autres questions du questionnaire du recensement en France. Mais elles recouvrent bien la définition du concept de santé de l'OMS de 1946²⁰, et les travaux méthodologiques confirment que la santé déclarée est un indicateur pertinent de l'état de santé des personnes. Elles posent un problème potentiel d'acceptabilité. Il convient cependant de noter qu'elles sont déjà été introduites, sans susciter de rejets, dans plusieurs enquêtes nationales en population générale, que ce soit des enquêtes par enquêteur ou auto administrées, et de rappeler que des questions relatives à la santé figurent déjà dans les questionnaires de la majorité des pays d'Europe.

Enfin, il convient de souligner un risque de biais, probablement inévitable, dû au fait que des tiers sont susceptibles de répondre à ces questions à la place des personnes les plus en difficulté.

Proposition 8

En première priorité, ajouter les questions Q1 et Q3 du mini module européen sur la santé au questionnaire individuel, pour l'ensemble de la population. La question Q2 serait également ajoutée, en seconde priorité, si la place disponible le permet.

L'ajout de questions sur la santé nécessitera un nouveau décret en Conseil d'État, ce thème n'étant pas cité dans le décret actuel.

Le groupe ne retient pas la proposition consistant à modifier la Q3 en l'étendant au handicap et au vieillissement : la question risquerait alors d'être mal comprise et mal interprétée par les ménages, et il semble préférable de s'en tenir strictement aux questions ayant fait l'objet d'un consensus et d'expériences au niveau européen.

Plusieurs suggestions ont été faites quant à des questions supplémentaires relatives à l'aide reçue, ou aux difficultés à accomplir certains actes. Ces questions ne bénéficient pas de la même validation scientifique. Néanmoins, parce qu'elle apparaît comme complémentaire aux 3 précédentes et plus proche des conceptions classique de la dépendance, **le groupe a convenu que, sous réserve d'espace disponible dans le bulletin individuel, une quatrième question pourrait être introduite, en seconde priorité : « Avez-vous de la difficulté à prendre soin de vous-même, comme par exemple, à vous laver entièrement ou à vous habiller? Non, aucune difficulté / Oui, certaine difficulté / Oui, beaucoup de difficulté / Cela m'est impossible. »**

²⁰ « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

En revanche, il appuie la proposition des différentes institutions rencontrées qui souhaitent la mise en œuvre d'une enquête adossée au recensement, de type VQS (Vie quotidienne et santé), avec restitution de résultats au niveau départemental. Cette enquête permettrait d'aller beaucoup plus loin, dans l'analyse des disparités territoriales en matière de santé et d'accès aux soins, que les trois questions éventuellement intégrées au questionnaire du recensement. Elle apporterait des compléments locaux aux enquêtes nationales sur le thème de la santé et de la dépendance prévues pour les années à venir.

Proposition 9

Réaliser, à court ou moyen terme, une enquête adossée au recensement, avec un échantillon construit pour permettre une restitution de résultats au niveau départemental, sur la santé, le handicap et la dépendance.

Enfin, le groupe demande à ce que soit étudiée la possibilité d'isoler, dans les tableaux de restitutions, les résidences de services pour personnes âgées, actuellement non distinguables des logements ordinaires.

6 - Caractéristiques du parc de logements

En France comme à l'étranger, le recensement de la population est aussi un recensement des logements. Par rapport à d'autres thématiques, celle du logement semble traitée de manière assez homogène dans les différents recensements européens, même si elle est parfois plus détaillée dans certains pays comme l'Italie. Aucun pays ne pose de question qualitative sur l'état de confort ou de performance énergétique du logement.

Le thème fait, en France, l'objet des pages 1 et 4 de la feuille du logement. La logique de la répartition des questions dans le questionnaire ne paraît pas évidente : l'agent recenseur répond aux questions sur la catégorie du logement et le type de construction du bâtiment en page 1, alors que le ménage répond, page 4, aux questions portant sur le type de logement, l'année d'achèvement ou la présence d'un ascenseur, qui portent pourtant également sur le bâtiment. Il serait souhaitable, à terme, de concentrer le questionnaire destiné aux ménages sur les caractéristiques du logement lui-même, et de renseigner les questions relatives au bâtiment à partir d'autres sources. Cela sera probablement possible lorsque le répertoire statistique des logements (RSL) sera opérationnel, car on devrait pouvoir en extraire les informations citées, et d'autres encore comme la surface ou le nombre de pièces. Ceci renvoie à une date encore inconnue, mais postérieure à 2015, et il est trop tôt pour pouvoir préciser exactement ce qui pourra être extrait du RSL pour alimenter automatiquement les fichiers du recensement. Les propositions du groupe de travail se placent dans une perspective intermédiaire, compatible avec l'arrivée future du RSL, mais suggérant néanmoins des améliorations immédiates du questionnaire.

Le groupe de travail a auditionné, outre la division Logement de l'Insee, le service statistique du ministère en charge du logement (SOeS), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), l'Union sociale pour l'habitat, la Direction de la Recherche, des études et de l'évaluation du ministère du Travail, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). M. Lollivier et M. Loonis, de l'Insee, ont présenté le projet de répertoire statistique des logements. Par ailleurs M. Driant de l'Institut d'Urbanisme de Paris-Université Paris Est Créteil et Pascale Dietrich-Ragon de l'Ined ont apporté leur contribution, sous forme écrite.

Les travaux du groupe de travail du Cnis [sur le mal logement](#), qui s'est réuni en 2010 et 2011 sous la présidence de Marie-Thérèse Join-Lambert, ont été cités en référence par de nombreux intervenants.

6.1 - Un certain nombre de leurs propositions ont fait l'unanimité et ont été retenues par le groupe de travail :

Proposition 10

Fusionner les questions sur le type de construction (page 1) et le « type de logement » (page 4) en une seule question située en page 1 et remplie par l'agent enquêteur.

La nomenclature pourra être précisée, notamment pour mieux repérer les habitations de fortune.

Certains intervenants ont également proposé d'ajouter une question sur le type d'habitat au voisinage du logement, mais cette information relève manifestement d'autres sources que le recensement, notamment les bases de données géographiques qui progressent sur l'ensemble du territoire.

Proposition 11

Ajouter l'item « Propriétaire accédant » à la question 6 sur le statut d'occupation

La situation socio-économique des propriétaires accédants est en effet très différente de celle des autres propriétaires.

En revanche, il ne paraît pas souhaitable de modifier le traitement du viager, actuellement regroupé avec les « logés gratuitement » : aucune autre solution ne paraît s'imposer, et toute modification entraînerait une rupture de série toujours problématique.

Proposition 12

Concernant les modalités de chauffage, rajouter l'item « Pompe à chaleur » à la question 10, et rajouter l'item « Bois » à la question 11 sur le combustible de chauffage.

Ces deux modes de chauffage, qui ne peuvent pas être isolés dans le questionnaire actuel, ont beaucoup progressé au cours des années récentes.

Certaines questions, actuellement posées, sont sous exploitées faute d'être mises à la disposition des utilisateurs. Il est donc souhaitable que l'Insee modifie certains de ses traitements pour accroître les usages possibles du recensement dans deux domaines :

- **étudier la possibilité de saisir l'étage du logement (renseigné page 1 mais actuellement non saisi) pour pouvoir améliorer la connaissance des problèmes de mobilité des personnes âgées potentiellement dépendantes en rapprochant l'âge de l'occupant, l'étage, et la présence ou non d'un ascenseur ;**

- **étudier la possibilité de rapprocher, dans les fichiers de diffusion, les logements appartenant à un même immeuble, de façon à pouvoir, comme c'était le cas dans le passé, disposer d'un niveau « immeuble » permettant d'étudier la composition socio-démographique de l'immeuble.**

En revanche, il est apparu prématuré, dans l'intervalle qui nous sépare de la mise en œuvre du RSL, de supprimer les questions relatives à l'année d'achèvement de la construction (question 2) et à l'appartenance à un organisme HLM (question 7). Il est certain que les réponses sont souvent mal connues (notamment des locataires) et donc souvent mal renseignées, mais elles restent néanmoins, malgré leur imprécision relative, indispensables pour construire des typologies de logements croisées avec celles des occupants.

Les tranches d'années d'achèvement ont, par ailleurs, été critiquées lors des auditions pour différentes raisons : rupture de série avec les tranches des recensements antérieurs, non adéquation avec celles des réglementations énergétiques, notamment. Il n'est cependant pas possible de modifier les tranches actuelles, qui découlent d'une obligation réglementaire européenne.

Il paraît aussi prématuré de modifier les questions relatives au nombre de pièces et à la surface du logement²¹. Ces questions pourront être revues, ou même retirées du questionnaire logement, lorsque que le répertoire statistique des logements sera disponible. Elles sont actuellement utilisées, notamment pour le calcul du sur ou du sous-peuplement, et il paraît impossible de les supprimer ou de les modifier sensiblement sans entraîner une rupture de série importante : si on remplace, par exemple, les tranches de surface par une question ouverte (« quelle est la surface de votre logement ? »), il sera très difficile de comparer les réponses avec celles des recensements antérieurs²².

6.2 - La question du confort des logements est apparue comme centrale à la plupart des personnes auditionnées, tant en terme d'enjeu individuel de qualité de vie et de coût du logement, qu'en terme d'enjeu collectif lié à la performance énergétique et aux émissions de CO₂ du parc de logements. Le recensement actuel ne permet ni de connaître le nombre de logements potentiellement indignes, ni de calculer la performance énergétique du parc. La principale source d'information localisée sur le logement alternative au recensement, le fichier Filocom du ministère en charge du logement, ne le permet pas non plus, même s'il apporte des informations précieuses, notamment sur le taux d'effort des ménages en matière d'énergie.

La question 9 sur la présence d'installations sanitaires ne correspond plus aux exigences de confort minimal modernes²³. L'estimation de résultats locaux par modélisations à partir des enquêtes nationales est possible, mais elle repose sur peu de variables (essentiellement le type de construction et l'âge du bâtiment), ce qui paraît très insuffisant, notamment parce que de nombreux logements ont fait l'objet de travaux plus ou moins importants de rénovation depuis leur achèvement.

Le groupe considère, au final, que l'importance des enjeux locaux concernant les logements indignes, le mal-logement, la performance énergétique du parc, et l'absence de source localisée alternative au recensement, justifient un effort sensible d'amélioration du questionnement du recensement sur ce thème.

²¹ La première tranche de surface, de 30 m², a été critiquée lors des auditions : elle relève également d'une demande européenne.

²² A quoi s'ajoute le fait qu'il faudra attendre la fin d'un cycle quinquennal pour exploiter cette question nouvelle.

²³ 1,1 % des logements ne disposent d'aucune installation sanitaire, en France métropolitaine, en 2008 (source : Drees - recensement)

Les propositions d'ajouts de questions ont été nombreuses, et se sont souvent révélées incompatibles avec les contraintes de taille du questionnaire et d'acceptabilité des questions. Le groupe retient, au final, les propositions suivantes :

Proposition 13

Remplacer l'actuelle question 9 sur les salles de bain par une question double :

« Le logement dispose-t-il d'une ou plusieurs salles de bain ou salle d'eau ? »

« Si oui, combien ? » (réponse en clair)

Proposition 14

Ajouter une question sur la climatisation, actuellement uniquement posée dans les DOM : « Ce logement dispose-t-il d'au moins une pièce climatisée ? »

La climatisation des logements augmente rapidement, avec des conséquences importantes en termes de consommation électrique et d'émission de gaz à effet de serre.

Ces deux propositions permettront de mieux caractériser le confort des logements à partir de données objectives : le nombre de salles de bain ou de salles d'eau, et l'existence d'une climatisation.

Ajouter une ou deux questions qualitatives permettant d'apprécier l'état du logement, en précisant les items permettant de repérer des défauts de qualité.

Les contributions de l'Anah, de l'USH, de la Drees et de la DHUP du ministère en charge du logement ont fait des propositions en ce sens, s'inspirant en particulier de la pratique canadienne, et la division Logement de l'Insee a analysé et synthétisé ces propositions. Ces questions devront être soigneusement testées : quelles que soient les précautions prises, elles refléteront en effet l'avis des personnes recensées, et comporteront donc une part de subjectivité. Chacun peut avoir une appréciation différente de l'inconfort, en fonction de son âge, de sa situation sociale, de son type d'habitat. Une bonne interprétation nécessitera donc des croisements avec les autres caractéristiques du ménage (avec le risque que le questionnaire n'ait pas été rempli par un membre habituel du ménage). Malgré ces limites, et avec l'apport des informations des enquêtes nationales comme l'enquête Logement et les enquêtes sur les performances énergétiques, une question de ce type devrait permettre aux acteurs locaux de la politique du logement de beaucoup mieux connaître l'état de leur parc à un niveau géographique fin afin de cibler leur actions, ainsi que le coût prévisible de son amélioration, tant sur le plan de la performance énergétique que de la lutte contre le mal-logement.

En dépit de ces compléments proposés, le recensement ne pourra pas répondre à toutes les questions que pose le thème du logement. C'est pourquoi de nombreuses personnes auditionnées ont émis le souhait que soient développées, sur ce thème, des enquêtes locales adossées au recensement. Il convient toutefois de rappeler que les enquêtes adossées ne fournissent de résultats qu'à un certain niveau géographique, rarement inférieur au département : or la politique du logement s'exerce à un niveau beaucoup plus fin, celui de la commune ou du quartier pour les villes. Les méthodes de « petits domaines » utilisant les enquêtes Logement Insee, Phébus SOeS et adossées aux recensements sont prometteuses pour permettre une localisation fine.

Proposition 15

Ajouter une question qualitative permettant d'apprécier l'état du logement, en précisant les items permettant de repérer des défauts de qualité.

Cette question pourrait être, sous réserve de travaux de tests à mener :

Votre logement présente-t-il un ou plusieurs des défauts ci-dessous, nécessitant des travaux (cochez la ou les réponses qui correspondent à votre logement) ?

- ☐ Les installations sanitaires sont en mauvais état (problèmes répétés pour l'alimentation et l'évacuation de l'eau, fuites répétitives).....
- ☐ Le système de chauffage ne permet pas d'atteindre 18°C en période de froid. .
- ☐ L'installation électrique est en mauvais état (fils dénudés, interrupteurs cassés, prises noircies ou cassées). ...
- ☐ De l'eau s'infiltre dans le logement par les murs, les plafonds ou les fenêtres. .
- ☐ Aucun de ces défauts.....

Deux items pourraient ajoutés, selon leur efficacité :

- ☐ L'isolation est insuffisante pour conserver la chaleur du logement l'hiver et protéger de la chaleur excessive l'été
- ☐ Les pièces à vivre du logement sont très humides avec présence de moisissure

La question s'est posée de compléter cette question par une question d'appréciation globale de la qualité du logement du type « Globalement, considérez-vous que la qualité de votre logement est ? Très bonne/Bonne/Plutôt mauvaise/Mauvaise ». En complément de la précédente (à laquelle elle ne saurait se substituer), elle permettrait sans doute de caractériser la qualité globale d'un logement. Cependant ce type de question n'a jamais été posé : il est donc délicat de l'insérer sans plus d'analyse dans le questionnaire du recensement.

Une question éprouvée, notamment dans l'enquête logement est « Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont : très satisfaisantes/ satisfaisantes/ acceptables/ insuffisantes/ très insuffisantes ? ». Mais cette question porte plus sur l'adéquation entre le ménage et son logement que sur la qualité intrinsèque de celui-ci, que l'on recherche plutôt pour orienter les politiques locales de l'habitat.

En conclusion

Sous réserve de la disponibilité d'espace suffisant dans le questionnaire, d'études et de tests approfondis, le groupe souhaite qu'une question globale d'appréciation de la qualité du logement soit introduite dans le questionnaire, en complément de la question factuelle sur les défauts éventuels du logement.

Le groupe a abordé la question du questionnaire spécifique des DOM. Le bulletin individuel est identique dans les DOM et en métropole, mais la feuille de logement est actuellement différente, avec une question supplémentaire en page 1 sur l'aspect du bâti, et le remplacement des questions sur le chauffage, page 4, par des questions sur les points d'eau potable, le raccordement des eaux usées, et l'existence de différents éléments de confort. Les auditions du groupe se sont limitées aux deux directions régionales de l'Insee d'Antilles-Guyane et de l'Océan Indien. Au vu de ces échanges limités, il apparaîtrait qu'à l'exception probable de la Guyane (Mayotte n'étant pas dans le champ de notre réflexion), les particularités du parc de logement des DOM ne justifient plus de questionnaire spécifique. Au contraire, il semble souhaitable d'étendre à la métropole la question sur la climatisation, comme indiqué ci-dessus.

Conscient de l'insuffisance de ses travaux sur ce sujet, le groupe considère qu'un complément d'investigation auprès des spécialistes du logement dans les départements d'outre-mer est nécessaire pour confirmer la possibilité de l'abandon des spécificités de la feuille de logement des DOM.

7 - Transports et déplacements

Le thème des transports et des déplacements est abordé dans le bulletin individuel du recensement (question 21 sur le mode de transport principal utilisé pour aller travailler) et dans la feuille de logement (questions 12 et 13 sur le nombre de voitures et d'emplacements de stationnement dont dispose le ménage). Par ailleurs, la connaissance du lieu de résidence, du lieu d'études et du lieu de travail des personnes recensées permet de mesurer l'importance et l'évolution (en nombre et en distance parcourue) des déplacements domicile-travail et domicile-études.

Ce thème est également abordé dans les autres recensements européens, souvent de manière plus précise et plus détaillée qu'en France : ainsi, l'Angleterre distingue les différents types de transports ferroviaires (train, métro..) et les transports en voiture comme passager ou comme conducteur. L'Espagne interroge sur la durée du déplacement. La Suisse va encore plus loin en distinguant les durées de chaque mode, ce qui permet d'étudier les déplacements plurimodaux. Plusieurs pays interrogent sur la fréquence des déplacements, et les questions portent souvent sur les déplacements domicile-travail et/ou domicile-études.

Le groupe de travail a auditionné sur ce thème l'Insee, le Certu, la Fnau, l'Ifsttar, le Cété Nord-Picardie, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), et le SOeS. L'intérêt du thème est évident : la mobilité est l'une des caractéristiques de la société moderne²⁴, et l'enjeu est à la fois social et économique, individuel et collectif : la difficulté à se déplacer pénalise l'accès à l'emploi et à la formation. La part des dépenses de déplacements dans le budget des ménages augmente. Le coût social et environnemental de déplacements, toujours très majoritairement basés sur la voiture individuelle (temps perdu en transport, émission de CO₂...), est de moins en moins considéré comme acceptable. Enfin, la connaissance des déplacements est indispensable à la compréhension de la structuration des territoires et de leur interdépendance.

Les budgets publics liés aux déplacements sont conséquents, tant pour la création et l'administration des infrastructures que pour les aides et subventions aux différents types de déplacements. La plupart des échelons administratifs, de la commune à l'État, sont impliqués dans ces décisions.

Tout ceci explique l'importance de la demande adressée à la statistique publique sur ce thème.

Outre le recensement et les informations sur l'offre de transports, les sources utilisées sont principalement les enquêtes nationales et locales « transports et déplacements ». Menées selon une méthodologie bien assurée, et évidemment beaucoup plus détaillées que le recensement, elles permettent, à la différence de ce dernier, d'analyser la totalité des déplacements, dans leur complexité, y compris les déplacements multimodaux²⁵. Cependant, les enquêtes locales ne couvrent qu'une petite partie du territoire, alors que les autorités régulatrices, et les autres acteurs publics ou privés, souhaitent, à juste titre, connaître la situation précise de zones étendues (SCOTs, aires urbaines, ...). S'il est possible de modéliser les comportements individuels en matière de déplacements (notamment grâce aux données du recensement), ces comportements dépendent fortement de l'offre de transport disponible et de

²⁴ Les trois quarts des actifs occupés, en 2008, travaillent en dehors de leur commune de résidence, contre la moitié en 1990.

²⁵ Le mode de transport utilisé n'est connu, dans le recensement, que pour les déplacements domicile-travail, qui ne représentent que 27 % du total des déplacements locaux en semaine (ENTD 2008). Il convient cependant de souligner que ce sont des déplacements « structurants », et que ce sont eux qui congestionnent les moyens de transports aux points d'entrée et de sortie des villes ou quartiers.

la structuration du territoire considéré : l'examen des pratiques réelles de déplacements reste indispensable pour la construction d'une politique locale des transports.

Enfin, les auditions ont mis en lumière les évolutions intervenues dans le domaine des transports au cours des dernières années : augmentation des déplacements (notamment avec la croissance de la population périurbaine, qui éloigne les habitants des pôles d'emploi, de loisirs, d'études ou de commerce), mais aussi développement du multimodal, du covoiturage et, en ville, des « transports doux » : bicyclette ou, plus marginalement, patinette ou roller. Ces évolutions ne sont pas anecdotiques, car elles représentent une partie de la solution au problème du coût budgétaire et environnemental des transports dans une société de mobilité.

Le thème des déplacements et des transports apparaît donc, au final, comme faisant partie du noyau dur incontournable du recensement. Par ailleurs, toutes les institutions auditionnées (notamment le Certu et le SOeS) ont insisté sur la nécessité de disposer de séries longues pour étudier les évolutions de long terme, et donc de limiter les modifications à apporter au questionnaire.

Ces considérants, et les contraintes générales qui limitent les évolutions possibles du questionnaire, amènent le groupe à faire les propositions suivantes :

Proposition 16

Concernant la question 21 du questionnaire individuel (sur le mode de transport utilisé) :

a- Dans un souci de clarification, remplacer dans la 1re modalité « pas de transports » par « pas de déplacements »

b- Ajouter à la modalité « Marche à pied » la mention « (ou rollers, patinette²⁶.) »

c- Remplacer la modalité unique actuelle « deux-roues » par deux modalités distinctes : « vélos » et « deux-roues motorisées »

Proposition 17

Modifier la question 12 de la feuille de logement, en remplaçant les tranches actuelles par deux questions liées :

« Les habitants du logement disposent-ils d'une voiture ? » Oui / Non

« Si oui, combien ? »

Cette reformulation permet de gagner un peu de place, et surtout de gagner de l'information sur les ménages possédant plus de deux voitures²⁷

²⁶ Certains pays ajoutent les rollers et patinettes à la modalité « vélos », mais le code de la route français les assimile à la marche à pied.

²⁷ 4,5 % des ménages possèdent plus de deux voitures en 2008 (source : Insee – recensement de la population)

Proposition 18

Supprimer la question 13 sur le nombre d'emplacements de stationnement

La gestion des emplacements de stationnement est un enjeu important de l'aménagement urbain. Il s'avère cependant, à l'examen, que cette question ne fait l'objet de pratiquement aucune demande d'exploitation, au niveau local comme au niveau national. C'est la seule question du recensement dans ce cas, avec la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises. L'explication tient probablement à son imprécision : on ne sait pas de quel type d'emplacement il s'agit. La supprimer permettra de gagner de la place permettant d'ajouter d'autres questions.

En priorité 2, le groupe suggère d'étudier la possibilité de réorganiser le questionnaire pour que la question 21 sur les modes de déplacement, actuellement exclusivement consacrée aux déplacements domicile-travail, puisse également s'appliquer aux déplacements domicile-études (qui représente X % des déplacements en 2008²⁸). Il sera cependant nécessaire d'étudier au préalable l'impact des doubles activités (travail-études) sur la réponse à cette question : la priorité n° 1 est d'éviter toute rupture de série sur la statistique essentielle des déplacements domicile-travail.

Le groupe a considéré que le recueil de l'information sur les modalités de déplacement des étudiants serait utile aux aménageurs locaux. Mais comme il n'est pas possible de poser deux questions sur les moyens de transports pour ceux qui travaillent tout en suivant des études, il convient de s'assurer que la présence d'une question unique, centrée donc sur l'activité « principale » de la personne, ne risque pas d'introduire de ruptures de série dans l'analyse des moyens de transports domicile-travail. Il est demandé au ministère de l'Équipement, en mobilisant si nécessaire le Certu et/ou l'Inrets, d'étudier précisément l'ampleur du risque de biais introduit par une telle modification.

Sous réserve des résultats de cette étude, et de la faisabilité ergonomique, le groupe recommande que la question 21 sur les modalités de déplacement soit étendue aux élèves et aux étudiants.

A contrario, le groupe propose de ne pas accéder aux diverses suggestions des organismes auditionnés, sur les sujets suivants :

- *transports multimodaux* : l'analyse du multimodal est certainement nécessaire à la réflexion sur l'organisation locale des déplacements, mais elle est manifestement trop complexe pour être traitée convenablement dans le cadre du recensement : introduire des questions sur ce thème, ou modifier les questions actuelles, par exemple en demandant le temps de transport dédié à chaque mode, risquerait, en compliquant la question, de dégrader le taux et la qualité de la réponse (alors même que le multi-mode ne concerne en 2008 que X % des déplacements) et surtout d'entraîner une rupture de série sur une question jugée importante : on ne sait pas comment un ménage cochant dans un prochain recensement la modalité « voiture + transport en commun » aurait répondu s'il avait dû, comme actuellement, indiquer son mode de transport « principal » ;

- *possession de vélos ou de deux roues motorisées* : ce qui intéresse réellement, c'est l'utilisation des deux-roues, et pas simplement leur possession. Dans le cas des vélos, le nombre de vélos dont disposent les ménages, mais dont ils ne se servent que très rarement, est

28 Source : ENT D 2008.

trop important pour que la question ait un intérêt. Il n'en est pas de même des deux roues motorisés, qui sont de façon générale plus souvent utilisés, et dont l'usage s'accroît, notamment en milieu urbain. L'introduction d'une question dans le questionnaire métropolitain (elle figure déjà dans celui sur les DOM) répondrait à un véritable besoin des acteurs des politiques d'aménagement urbain. Le groupe considère cependant ce besoin de seconde priorité par rapport aux précédents, d'autant plus que la question 21 sur les déplacements domicile-travail, modifiée, donnera des indications sur la part modale des deux-roues motorisées ;

- la perspective, d'ici quelques années, de pouvoir récupérer quelques informations dans le répertoire statistique des logements, et donc d'économiser de l'espace dans le questionnaire, devra être l'occasion d'introduire cet enrichissement du questionnement ;

- *distinguer dans la question 21 l'utilisation de la voiture comme conducteur ou comme passager* (comme en Grande-Bretagne). Cette suggestion vise à mieux appréhender le covoiturage, qui reste une pratique marginale. De plus, il est probable que de nombreux ménages voyagent (y compris en covoiturage) parfois comme conducteurs et parfois comme passagers, et auront donc de la difficulté à répondre à la question.

III - Propositions du groupe de travail

1 - Propositions d'évolution du questionnaire ne nécessitant pas d'études complémentaires

L'ensemble de ces propositions permet de conserver la longueur actuelle des deux questionnaires.

Bulletin individuel

(Impact en cm sur la longueur du questionnaire)

Référence propositions		
3	Supprimer la question de la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises, très peu utilisée. En revanche, on conserve la distinction entre les personnes nées françaises et celles qui le sont devenues.	-1,0
1	Repérer les liens juridiques qui unissent les membres d'un couple, en complétant la question 7 pour distinguer, parmi les personnes qui vivent en couple, celles qui sont mariées avec leur conjoint actuel, celles qui sont unies par un Pacs et les autres.	+1,5
1	Supprimer la question 8 sur l'état matrimonial légal.	-2,5
4	Réviser la nomenclature des diplômes pour tenir compte de l'évolution de l'enseignement supérieur et des contraintes d'harmonisation internationale.	+0,5
8	Rajouter deux des trois questions du module européen standardisé sur la santé et la dépendance: « Comment est votre état de santé général ? Très bon Bon Moyen Mauvais Très mauvais » « Êtes-vous limité, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? Oui fortement limité Oui limité mais pas fortement Non »	+4,5
16	A la question 21 sur le mode de transport domicile-travail, isoler la modalité « Vélo » et la séparer des « Deux-roues motorisés ».	+ 0,5
5	Modifier les modalités de réponse à la question 10, pour distinguer les étudiants des scolaires et mieux traiter certains statuts (stagiaires, formation en alternance), sans remettre en cause les filtres vers la deuxième partie du questionnaire et les chiffres relatifs à l'activité.	+ 0,5
7	Simplifier la question 27 (type de contrat ou d'emploi), pour distinguer uniquement les emplois à durée indéterminée de tous les autres.	-3,0
7	Rajouter une modalité de réponse à la question 22 (durée du travail), pour distinguer les temps partiels de 80 % et plus des temps partiels de moins de 80 %.	+0,5
6	Supprimer la question 24 (taille de l'entreprise pour les non salariés) car l'appariement avec Sirene permet le plus souvent de coder la CS sans elle.	-1,5
6	Reformuler les questions 23 (statut), 28 (position professionnelle) et 30 (fonction principale) pour améliorer leur efficacité dans la codification de la CS	0
6	Adapter les actuelles questions 25 et 29 (profession) pour en faire une seule, commune aux salariés et aux non salariés, en précisant la codification de la modalité spécifique des agents publics	-1,5
6	Ajouter la question « Superviser le travail d'autres salariés est-il votre tâche principale ? » pour mieux codifier la CS et améliorer la comparabilité internationale des professions.	+1,5

Feuille de logement

(Impact en cm sur la longueur du questionnaire)

Référence propositions		
10	Fusionner la question sur « type de construction » (actuellement en page 1) et « type de logement » (question 1 de la page 4) en une seule question, située en première page et remplie par l'agent recenseur.	-3,5
2	Repérer les liens familiaux qui unissent tous les membres du ménage deux à deux dans la liste des individus aux pages 2 et 3 de la feuille de logement. Au minimum, on renseignera tous les liens entre parents et enfants et entre conjoints.	0
11	A la question 6 sur le statut d'occupation, rajouter un item « Propriétaires accédants » pour isoler les propriétaires qui remboursent un emprunt immobilier relatif à leur résidence principale de ceux étant pleinement propriétaires (sans emprunt en cours).	+0,5
12	Concernant les modalités de chauffage : à la question 10, rajouter l'item « Pompe à chaleur ».	+0,5
12	Concernant le combustible de chauffage à la question 11, mettre à part l'item « Bois ».	+0,5
13	Remplacer l'actuelle question 9 sur les salles de bain par « Le logement dispose-t-il d'une ou plusieurs salles de bain ou salles d'eau ? » complété par « Si oui, combien ? » (réponse en clair) et la situer juste après la question 4.	-0,5
17	Remplacer l'actuelle question 12 par « Les habitants du logement disposent-ils d'une voiture ? » complétée par « Si oui, combien ? (réponse en clair) ?	-0,5
18	Supprimer la question 13 sur le nombre d'emplacements de stationnement.	- 3
14	Rajouter la question « Une pièce au moins du logement dispose-t-elle d'un équipement de climatisation ? »	+1,0
15	Rajouter une question permettant d'apprécier l'état du logement, en utilisant plusieurs items permettant de repérer des défauts de qualité.	+5,0

2 - Propositions supplémentaires, sous réserve d'études complémentaires

2.a. Simplifier davantage le questionnaire sur l'emploi

Sous réserve que les DADS soient suffisamment diffusées pour permettre une connaissance des CS détaillées au niveau local

Proposition

Supprimer la question 30 sur la fonction principale.

Sous réserve :

- que les DADS soient suffisamment diffusées pour permettre une connaissance des CS, des caractéristiques de durée du travail et de type de contrat ;
- qu'une étude soit menée prouvant que les caractéristiques de temps de travail et de type de contrat ne comportent pas de variabilité géographique significative « toutes choses égales par ailleurs » (à sexe, âge, niveau de formation et secteur d'activité donnée) ;
- et que l'information correspondante puisse être imputée dans les fichiers détail du recensement pour permettre des études fines,

Proposition

Supprimer les questions 22 (durée du travail) et/ou 27 (type de contrat) du questionnaire.

2.b. Compléter le questionnaire sur la santé

Sous réserve de place disponible (notamment par la suppression des questions 30, 22 et/ou 27) :

Proposition

Rajouter les questions suivantes sur la santé :

« Avez- vous une ou plusieurs maladies chroniques ou un problème de santé durable ? Oui Non »

Et si possible :

« Avez-vous de la difficulté à prendre soin de vous-même, comme par exemple, à vous laver entièrement ou à vous habiller? Non, aucune difficulté / Oui, certaine difficulté / Oui, beaucoup de difficulté / Cela m'est impossible. »

2.c. Mesurer les migrations de personnes nées en France

Sous réserve d'une étude approfondie de faisabilité technique, et que cet enrichissement ne se fasse pas au détriment des autres propositions citées plus haut, le groupe souhaite que la question de la « date d'arrivée en France » soit posée également aux personnes nées en France qui ont effectué un séjour de plus d'un an à l'étranger.

2.d. Repérer certaines formes de multi résidence

Sous réserve :

- de faisabilité ergonomique
- de tests permettant de s'assurer d'une bonne compréhension et de l'absence d'effet néfaste sur le repérage des catégories de population légale

Proposition

Repérer, dans la liste des membres du ménage, les cas de personnes qui occupent un autre logement une partie significative de leur temps dans l'année. A minima, repérage des enfants en résidence alternée et des situations d'éloignement géographique pour raison professionnelle.

2.e. Analyser les modalités de déplacement des scolaires et étudiants

Sous réserve

- d'une réorganisation importante des filtres et de l'ordre des questions du bulletin individuel, qui permettrait de rapprocher la question du lieu de travail de celle du lieu d'études, sans risquer des modifications des comportements de réponse ;
- d'une étude sur l'impact de la double activité (travail-études) dans l'analyse des mobilités.

Proposition

Étendre l'actuelle question 21 sur les modalités de déplacement aux déplacements domicile-études

3 - Demandes de mise à disposition de données ou de sources

Le groupe de travail demande, afin d'améliorer la connaissance locale dans les domaines d'intérêt du recensement sans alourdir son questionnaire, que soit améliorée la mise à disposition des informations suivantes dont dispose le système statistique public :

- Sur la base des données agrégées sur plusieurs années de l'enquête Emploi, l'Insee doit régulièrement publier des données sur le nombre et la proportion d'immigrés et de descendants d'immigrés au niveau des zones d'emploi, ainsi qu'au moins la distinction entre européens et non européens.

- Les micros données constituées par l'empilement de plusieurs années d'enquête Emploi, ou par l'empilement des tableaux de composition des ménages de plusieurs enquêtes de l'Insee, doivent être mises à disposition des chercheurs dans le cadre du réseau Quêtelet et, dans les limites du secret statistique, de l'ensemble des utilisateurs sur insee.fr.

- Les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche doivent mettre à disposition du grand public les bases de données bi-localisées sur les élèves et les étudiants, sous des formes semblables aux données bi-localisées du recensement. Le champ de ces sources sera documenté avec précision, et étendu autant que possible à l'ensemble des établissements.

- L'Insee doit développer la diffusion de données locales issues des DADS, selon une logique proche de celle du recensement, en mettant à disposition des tableaux de résultats

accessibles directement sur insee.fr, des bases de micro données accessibles à tous et des fichiers pour les chercheurs. Des analyses juridiques seront probablement nécessaires, car la source est aujourd'hui considérée, pour ce qui est de l'application du secret statistique, comme relevant de la logique des statistiques d'entreprise

- Le ministère de l'Équipement est appelé à diffuser largement les données locales issues de la source Filocom sur les logements.

- Le groupe considère le projet de Répertoire statistique des logements de l'Insee comme très prometteur, et souhaite qu'il aboutisse à la mise à disposition large de données sur le parc de logement qui compléteront les données existantes, notamment celles du recensement. Si cela s'avère techniquement possible, il est favorable à ce que, dès que possible, certaines variables de l'actuelle feuille de logement (date de construction, taille du logement, nature du propriétaire notamment) soient directement tirées du répertoire, ce qui libérerait de l'espace pour de nouvelles questions sur la qualité du logement ou l'équipement du ménage.

4 - Nécessité d'études complémentaires

Le groupe a mis en avant un certain nombre d'études complémentaires, à engager dans les prochains mois, qui devront mobiliser des forces de travail au sein du système statistique public au delà du département de la démographie de l'Insee. De ces études dépendent une partie de l'importance et de l'efficacité de l'évolution du questionnaire du recensement.

Le groupe a conclu à l'intérêt important d'introduire des questions permettant de mesurer la qualité des logements. Il n'a pas pour autant pu conclure, faute d'une instruction assez approfondie par les services spécialistes, sur le texte exact des questions à poser. Un travail complémentaire est à mener par l'Insee, le ministère de l'équipement et l'Anah pour aboutir à des rédactions abouties dont l'apport pour éclairer la problématique de la qualité du logement soit avéré. Ce travail devra tenir compte également de la situation des DOM, dans la perspective de l'alignement du questionnaire logement des DOM sur le questionnaire métropolitain. Sous réserve de la disponibilité d'espace suffisant dans le questionnaire, d'études et de tests approfondis, le groupe considère qu'une question globale d'appréciation de la qualité du logement pourrait être introduite, en complément de la question factuelle sur les défauts du logement.

Le questionnaire du recensement pourrait être allégé de deux questions, celle sur le temps de travail et celle sur le type de contrat, s'il était prouvé que les caractéristique de temps de travail et de type de contrat ne comportent pas de variabilité géographique significative « toutes choses égales par ailleurs » (à sexe, âge, niveau de formation et secteur d'activité et composition du ménage donnés). Cette étude pourrait être menée par l'Insee.

Le groupe a considéré que le recueil de l'information sur les modalités de déplacement des étudiants serait utile aux aménageurs locaux. Mais comme il n'est pas possible de poser deux questions sur les moyens de transports pour ceux qui travaillent tout en suivant des études, il convient de s'assurer que la présence d'une question unique, centrée donc sur l'activité « principale » de la personne, ne risque pas d'introduire de ruptures de série dans l'analyse des moyens de transports domicile-travail. Il est demandé au ministère de l'Équipement, en mobilisant si nécessaire le Certu et/ou l'Ifsttar d'étudier précisément l'ampleur du risque de biais introduit par une telle modification.

5 - Perspectives d'enquêtes associées

Le groupe suggère de réaliser, à court ou moyen terme, une enquête associée au recensement, avec un échantillon construit pour permettre une restitution de résultats au niveau départemental, sur la santé, le handicap et la dépendance.

Le sujet des origines géographiques pourrait être également abordé dans des enquêtes associées au recensement, dans lesquelles seraient également traitées les origines sociales et la sociabilité au sens large. Ceci permettrait d'aborder les questions d'intégration des personnes immigrées ou issues dans un cadre thématique large et non stigmatisant.

6 - Amélioration des traitements et de la diffusion des données du recensement

Le groupe souhaite que soit étudiée la possibilité de saisir et d'exploiter l'information sur l'étage du logement pour pouvoir améliorer la connaissance des problèmes de mobilité des personnes âgées potentiellement dépendantes en rapprochant l'âge de l'occupant, l'étage, et la présence ou non d'un ascenseur.

De même, il demande que soit analysée la possibilité de rapprocher, dans les fichiers de diffusion, les logements appartenant à un même immeuble, pour éclairer notamment les questions de la copropriété ou des tailles d'immeubles.

Le groupe souhaite également que l'Insee étudie la possibilité d'enrichir progressivement, quand cela est possible et souhaitable, les fichiers détails du recensement de variables imputées, c'est-à-dire issues de modélisation et mobilisant des sources autres que le recensement (enquête Emploi, enquête Logement, enquêtes associées de recensement, etc.). La première variable concernée pourrait être l'indicateur de temps partiel si la question venait à être supprimée du questionnaire.

Enfin, le groupe demande à ce que soit étudiée la possibilité d'isoler, dans les restitutions, les résidences de services pour personnes âgées, actuellement non distinguables des logements ordinaires, ainsi que les catégories de communautés accueillant des personnes âgées ou dépendantes.

ANNEXES

Annexe 1 - Place des différents thèmes dans le recensement de plusieurs pays européens - 2011

Annexe 2 - Liste des personnes auditionnées et des contributions reçues par le groupe

Annexe 3 - Recensement de la population - Bulletin individuel
Recensement de la population - Feuille de logement Métropole
Recensement de la population - Feuille de logement DOM

Annexe 1 - Place des différents thèmes dans le recensement de plusieurs pays européens - 2011

(nombre N et longueur en cm des questions)

	Thèmes	France		Angleterre		Irlande		Portugal		Hongrie		Roumanie		Espagne		Italie		Allemagne	
		N	cm	N	cm	N	cm	N	cm	N	cm	N	cm	N	cm	N	cm		
	(en nombres absolus)																		
1,0	État civil, liens familiaux	5	11,9	5	19,2	7	19,8	6	22,4	10	31,2	10	24,5	5	15,6	8	47,8	6	18,7
1,1	Résidence et multi-résidence			3	16,0	1	5,0	2	4,9	3	18,4	8	30,1	1	8,8	1	3,7	4	15,4
2,0	Nationalité, ethnicité, immigration	1	4,8	5	37,2	3	14,8	2	14,6	4	20,8	5	12,7	3	7,5	8	37,9	11	48,9
2,1	Langue, religion			3	12,2	3	15,1	1	3,1	4	15,2	2	5,0					2	15,5
2,2	Résidence antérieure	1	5,7	1	10,0	1	5,0	2	14,8	1	2,3	1	4,1	2	16,6	2	18,4		
3	Formation	2	13,8	2	18,5	3	17,5	5	26,5	4	44,2	4	17,3	4	34,4	10	56,6	7	41,7
4	Activité	16	46,2	12	53,3	4	31,3	13	57,7	9	27,8	8	25,0	5	22,4	11	83,7	15	132,1
5	Mobilité, lieu de travail/étude	2	10,7	3	21,2	4	23,7	4	23,6	3	12,0	1	3,0	4	20,3	7	54,0	2	10,6
6	Santé			3	12,3	4	18,8	1	20,6	4	24,1	6	40,1			4	14,5		
	TOTAL	27	93,1	37	199,9	30	151,0	36	188,2	42	196,0	45	161,8	24	125,6	51	316,6	47	282,9
	(en %)																		
1,0	État civil, liens familiaux	19	13	14	10	23	13	17	12	24	16	22	15	21	12	16	15	13	7
1,1	Résidence	0	0	8	8	3	3	6	3	7	9	18	19	4	7	2	1	9	5
2,0	Nationalité, ethnicité, immigration	4	5	14	19	10	10	6	8	10	11	11	8	13	6	16	12	23	17
2,1	Langue, religion	0	0	8	6	10	10	3	2	10	8	4	3					4	5
2,2	Résidence antérieure	4	6	3	5	3	3	6	8	2	1	2	3	8	13	4	6		
3	Formation	7	15	5	9	10	12	14	14	10	23	9	11	17	27	20	18	15	15
4	Activité	59	50	32	27	13	21	36	31	21	14	18	15	21	18	22	26	32	47
5	Mobilité, lieu de travail/étude	7	11	8	11	13	16	11	13	7	6	2	2	17	16	14	17	4	4
6	Santé	0	0	8	6	13	12	3	11	10	12	13	25			8	5		
	TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

P. Festy, Ined

Les recensements de l'Angleterre, l'Irlande, le Portugal, la Hongrie et la Roumanie sont de type traditionnel. Ceux de l'Espagne et de l'Italie s'appuient en partie sur les registres de population (*padrón* et *anagrafe*, respectivement). Le recensement en Allemagne est réalisé auprès d'un échantillon de 10 %; le pays d'origine et la branche d'activité font l'objet de listes incluses dans le questionnaire et comptabilisées dans le tableau récapitulatif.

Annexe 2 - Liste des personnes auditionnées et des contributions reçues par le groupe

<u>Famille-Multi-résidence</u> - 28 septembre 2011			
Patrick Festy	Institut national d'études démographiques (Ined)	Questions sur la famille et la résidence dans les recensements européens 2010-2011 - Diaporama - Ined	
Breuil Pascale	Institut national des statistiques et des études économiques (Insee)	Famille - Multirésidence : recensement et sources alternatives - Diaporama - Insee Rénovation du questionnaire du recensement de la population : rôle des questions sur les situations conjugales et familiales dans le système d'information sur ces sujets - Insee	
Chauffaut Delphine	Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)	Remaniement des questions Famille et multi-résidence - Cnaf	
De Saint-Pol Thibaut	Ministère des affaires sociales et de la santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).	Propositions du Bureau "Jeunesse, Famille" - Drees	
Séraphin Gilles	Union nationale des associations familiales (Unaf)	Révision du questionnaire du recensement - Unaf	
Toulemon Laurent	Institut national des études démographiques (Ined)	Rénovation du recensement - Propositions concernant les bulletins de recensement sur le thème Famille et multi-résidence - Ined	
<u>Emploi-Chômage</u> - 12 octobre 2011			
Patrick Festy	Ined	Questions sur l'activité et l'emploi dans les recensements européens (2010-2011) - Diaporama	
Follea Guillaume	Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Oref Île-de-France)	Exploitation du nouveau recensement de la population - Les besoins spécifiques des Observatoires régionaux Emploi-Formation (Oref)	
Gonzales-Demichel Christine	Ministère de la réforme de l'État Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)	Fonction publique, emploi public et recensement - Diaporama Recensement de la population - Rénovation du questionnaire - Thème : Emploi-Chômage - Audition de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique	

Lagarde Sylvie	Insee	La place du recensement dans le système d'information de l'Insee sur le marché du travail - Diaporama Le positionnement du recensement au sein du système d'information de l'Insee sur le marché du travail	
Marchand Olivier	Insee	Introduire le concept d'activité au sens du BIT dans le recensement de la population - Diaporama Évolution de la mesure de l'activité professionnelle entre le RP99 et les nouvelles EAR (2004-2005-2006) Résultats relatifs à l'appariement de l'enquête pilote "Situation vis-à-vis de l'emploi" et de l'enquête annuelle de recensement 2007	
Meuric Louis	Insee	Évolution du questionnaire du recensement pour le codage de la profession - Diaporama Influence des variables annexes dans le codage de la profession selon la nomenclature des PCS	
Morel Bernard	Insee		
Sédillot Béatrice Bessière Sabine	Ministère du travail Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)	Recensement de la population : utilisations actuelles et attentes de la Dares et des Direccte sur les thématiques "Emploi-chômage" - Diaporama Les usages et attentes de la Dares et des services ESE des Direccte vis-à-vis du questionnaire du recensement de la population sur les thématiques "Emploi-chômage"	
Solaz Anne	Ined	Repérer les congés familiaux dans le recensement - Ined	
Caractéristiques du parc de logement - 17 novembre 2011			
Patrick Festy	Ined	Questions sur le logement dans les recensements européens - 2010-2011 - Diaporama	
Chodorge Maxime	Union sociale pour l'habitat	Propositions pour l'évolution du questionnaire du recensement de la population - Union sociales pour l'habitat	

Dadou Hélène	Ministère de l'Écologie Direction de l'urbanisme et des paysages - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)	Notions d'habitat et de logement ; de l'inconfort à l'indécence - Diaporama - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)	
Dietrich-Ragon Pascale	Ined	Propositions de modifications du questionnaire du recensement de la population sur le thème du logement - Ined	E ²⁹
Douillard Pierre	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	Propositions pour l'évolution du questionnaire du recensement de la population - Ademe	
Driant Jean-Claude	Institut d'Urbanisme de Paris	Un point de vue de l'approche du logement dans le recensement - Institut d'urbanisme de Paris	E
Girometti Laurent	Agence nationale de l'habitat (Anah)	Pour une meilleure connaissance de la qualité des logements - Diaporama Pour une meilleure connaissance de la qualité des logements	
Jacquot Alain	Ministère de l'Écologie Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Positionnement du recensement par rapport à Filocom et au répertoire du parc locatif social - Diaporama	
Lollivier Stefan	Insee	L'utilisation du répertoire statistique des logements pour la fourniture d'information localisée et l'amélioration de l'efficacité de la collecte des enquêtes - Diaporama (	
Loonis Vincent	Insee	La constitution du répertoire statistique des logements - Diaporama La constitution du répertoire statistique des logements	
Rougerie Catherine	Insee	Utilisation du recensement pour la connaissance du logement - Insee - Diaporama Propositions de modifications du questionnaire du recensement - Insee	
Rouquette Céline	SOeS	Précisions au sujet des demandes du Service de l'observation des statistiques (SOeS) concernant la révisions du questionnaire Logement de l'enquête annuelle du recensement	E
Tomasini Magda	Drees	Propositions d'allègement et d'aménagement du questionnaire du recensement de la population - Drees	

²⁹ Contribution écrite

<u>Origines géographiques, migrations et mobilité résidentielle</u> - 14 décembre 2011			
Patrick Festy	Ined	<u>Questions sur la nationalité, les origines et les migrations dans les recensements européens (2010-2011) - Diaporama</u>	
Bernard Jean-Patrick Bouvier Gérard	Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration	<u>Contribution du service statistique ministériel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII) - Populations et indicateurs d'intérêt ; logement ; emploi et formation</u> <u>Écarts entre les personnes nées de nationalité étrangère et à l'étranger et les personnes nées à l'étranger</u>	
Breuil Pascale	Insee	<u>Population et origines géographiques : place du recensement de la population dans le système d'information français - Insee</u>	
Colin Catherine	Conseil régional Languedoc-Roussillon	<u>Contribution écrite sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population - Conseil régional du Languedoc-Roussillon</u>	E
Durand Denis	CGT	<u>Positionnement de la Confédération générale du travail (CGT) - Questions portant sur l'origine des parents</u>	
Esponda Marc	Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (Audat)	<u>De la mesure des migrations résidentielles au travers du recensement de la population</u>	E
Guérin-Pace France Le Bras Hervé	Commission alternative de réflexion sur les statistiques ethniques et les discriminations (Carsed)	<u>Positionnement de la Commission alternative de réflexion sur les statistiques ethniques et les discriminations (Carsed)</u>	
Héran François	Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd)	<u>Questions sur les origines géographiques dans le recensement - Diaporama - Comedd</u> <u>Questions sur les origines géographiques dans le recensement - Comedd</u>	
Le Jeannic Thomas	Insee		
Martin Clément	Défenseur des droits	<u>Avis sur les statistiques « ethniques » - Commission nationale consultative des droits de l'homme</u>	E
Tartakowsky Pierre	Ligne des droits de l'homme (LDH)	<u>Positionnement de la Ligue des droits de l'homme - Questions portant sur l'origine des parents</u>	

<u>Santé-et dépendance</u> - 13 janvier 2012			
Patrick Festy	Ined	<u>Questions sur la santé et la dépendance dans les recensements européens (2010-2011) - Diaporama</u>	
Bloch Juliette	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	<u>Besoin de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en matière de données locales portant sur la population vivant à domicile</u>	
Bourquin Marc Laporte Anne	Agence régionale de santé - Ile de France (ARS)	<u>Les questions prospectives pour les personnes âgées dépendantes du point de vue d'une ARS - Diaporama</u>	
Cambois Emmanuelle	Ined	<u>Introduire des questions de santé dans le recensement - Diaporama - Ined</u> <u>Introduire des questions de santé dans le recensement - Ined</u>	
Chambaud Laurent	Direction de la santé publique	<u>Questions sur la santé dans le questionnaire du recensement - ARS Île-de-France</u>	
Chardon Olivier Debauche Étienne	Drees	<u>Propositions de questions sur la santé, la dépendance et le handicap pour le bulletin individuel de recensement de la population - Drees</u>	
Poubelle Vincent Jeger François	Cnav	<u>Propositions de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : connaissance au niveau local des personnes âgées et pilotage de politique d'action sociale</u> <u>Propositions de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : connaissance au niveau local des personnes âgées et pilotage de politique d'action sociale - Diaporama</u>	
Tallec Anne Tuffreau François	Observatoire régional de la santé-Haut conseil de la santé publique (ORS-HCSP)	<u>Note concernant le recueil de données de santé dans le cadre du recensement de la population - Ors Pays de la Loire, Haut conseil de la santé publique (</u>	
<u>Formation-Qualification</u> - 03 février 2012			
Patrick Festy	Ined	<u>Questions sur la formation dans les recensements européens (2010-2011) - Diaporama - Ined</u>	
Afsa Essafi Cédric	Ministère de l'éducation nationale Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)	<u>Évolution du questionnaire du recensement de la population en matière de formation - Interrogations et demandes - Depp</u>	

Chaix Jean-Lin Recotillet Isabelle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)	Complémentarité du recensement de la population par rapport aux données produites par le Céreq sur l'insertion des jeunes - Diaporama	
Gasquet Céline	Observatoire régional des métiers - Paca	Éléments de réflexion - Formation - Qualification - Observatoire régionale des métiers - Provence-Alpes- Côte d'Azur	
Lefebvre Olivier	Ministère de l'enseignement supérieur Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)	Les besoins sur le thème formation - qualification - MESR - Sies Formation, qualification : quelles évolutions du questionnaire du recensement - MESR - Sies	
Martinelli Daniel	Insee - Direction régionale Paca	Évolution des questions du recensement sur la formation - Diaporama - Insee	
Mobilité - Déplacements - 08 mars 2012			
Patrick Festy	Ined	Questions sur la mobilité dans les recensements européens (2010-2011) - Diaporama - Ined	
Armanet Catherine	Tisséo-SMTC - Toulouse	Mobilité et déplacements : propositions de Tisséo-SMTC - Grand Toulouse	E
Brun Patrick	Agence d'urbanisme de Lyon	Propositions de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), en matière de mobilité et déplacements	
Friez Adrien	SOeS	Propositions de questions en matière de mobilité des ménages - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	
Guilloux Tristan	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme (Certu)	Les pratiques d'intermodalités - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)	
Laferrière Geneviève Papon Francis	Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)	Mobilité et déplacements : propositions de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)	
Le Jeannic Thomas	Insee		

Madre Jean-Loup Armoogum Jimmy	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar)	Motorisation des ménages : de la nécessité d'une grande stabilité dans le libellé des questions (Ifsttar)	
Quételard Bernard	Centre d'études techniques de l'équipement (Cété) - Nord-Picardie		
<u>1^{re} réunion de synthèse</u> - 30 mars 2012 -			
Durand Denis Mary-Portas Line	France-Confédération générale du travail (CGT)	Audition de la CGT devant le groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement	
Hamet François	Observatoire départementale de Seine-Saint-Denis	Données urbaines, aménagement et politiques publiques - Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis	

Annexe 3 - Questionnaire du recensement

Bulletin individuel

Recensement de la population - 2012

Bulletin individuel

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Exemple : DUPAS, épouse MACMIN

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Cadre à remplir par l'agent recenseur

contrainte

dépt commune

1 Sexe Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : _____ jour _____ mois _____ année

à : _____ commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département 1^{er} DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? _____ année

3 Quelle est votre nationalité ?

- Française
 - Vous êtes né(e) français(e)..... ☐ 1
 - Vous êtes devenu(e) français(e) (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) ☐ 2
 - ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance :
- Étrangère ☐ 3
- ↳ Indiquez votre nationalité :

4 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

↳ Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?

- Dans la commune où vous résidez (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) ☐ 1
- Dans une autre commune (ou un autre arrondissement) ☐ 2
- ↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département 1^{er} DOM

6 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

7 Vivez-vous en couple ? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

8 Quel est votre état matrimonial légal ?

- Célibataire (jamais légalement marié(e))..... ☐ 1
- Marié(e) (ou séparé(e) mais non divorcé(e)) ☐ 2
- Veuf, veuve ☐ 3
- Divorcé(e) ☐ 4

9 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez pas été scolarisé(e) ☐ 01
- Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège ☐ 02
- Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège ☐ 03
- CEP (certificat d'études primaires) ☐ 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ☐ 12
- CAP, brevet de compagnon ☐ 13
- BEP ☐ 14
- Baccalauréat général, brevet supérieur ☐ 15
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit ☐ 16
- Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) ☐ 17
- Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. ☐ 18

10 Quelle est votre situation principale ?

Ne cochez qu'une seule case.

- Emploi (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail) ☐ 1
- ↳ cochez puis passez en 17
- Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré ☐ 2
- ↳ cochez puis passez en 17
- Études (élève, étudiant) ou stage non rémunéré ☐ 3
- Chômage (inscrit ou non au pôle emploi) ☐ 4
- Retraite ou préretraite (ancien salarié ou ancien indépendant) ☐ 5
- Femme ou homme au foyer ☐ 6
- Autre situation ☐ 7

11 Travaillez-vous actuellement ?

Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ».

Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ☐ 1
- ↳ cochez puis passez en 17
- Non ☐ 2
- ↳ cochez puis passez en 12

Impression n° 3

2300001222

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer →

50

12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 13 à 16.

13 Avez-vous déjà travaillé ?

- Oui ☐ 1
- Non $\Rightarrow$ cochez puis passez à la question 15 ☐ 2

14 Étiez-vous :

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? ☐ 1
- indépendant ou à votre compte ? ☐ 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ☐ 3

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?

- Oui, depuis moins d'un an ☐ 1
- Oui, depuis un an ou plus ☐ 2
- Non ☐ 3

17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.
Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 18 à 20.

18 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?

Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

19 Quelle est l'activité de cet établissement ?

Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »).
S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

20 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?

Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur).
Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ».
Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ».
Si vous travaillez chez un particulier, notez « particulier ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ?
(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
Oui ☐ 1 Non ☐ 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger

21 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?

- Pas de transport ☐ 1
- Marche à pied ☐ 2
- Deux-roues ☐ 3
- Voiture, camion ou fourgonnette ☐ 4
- Transports en commun ☐ 5

22 Occupez-vous votre emploi :

à temps complet ? ☐ 1 à temps partiel ? ☐ 2

23 Êtes-vous :

- indépendant ou à votre compte ? ☐ 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? ☐ 2
- salarié(e) ? $\Rightarrow$ cochez puis passez en 24 ☐ 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ☐ 4

24 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?

Aucun ☐ 1 1 à 9 ☐ 1 10 ou plus ☐ 2

25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

27 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?

- Emploi sans limite de durée, CDD (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique ☐ 1
- Contrat d'apprentissage ☐ 2
- Placé par une agence d'intérim ☐ 3
- Stage rémunéré en entreprise ☐ 4
- Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé ☐ 5
- Astreinte, emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. ☐ 6

28 Dans votre emploi, êtes-vous :

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? ☐ 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? ☐ 2
- technicien (non cadre) ? ☐ 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ? ☐ 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? ☐ 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ? ☐ 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? ☐ 7
- agent de catégorie C ou D de la fonction publique ? ☐ 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? ☐ 9

29 Quelle est votre profession principale ?

Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).
Si vous êtes **agent de la fonction publique** d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

30 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?

- Production, exploitation, chantier ☐ 1
- Installation, réparation, maintenance ☐ 2
- Gestion, comptabilité ☐ 3
- Études, recherche ☐ 4
- Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. ☐ 5

Merci pour votre participation

Le présent questionnaire du Conseil national de l'information statistique, et ses applications de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, sont soumis, conformément à l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et sont destinés à l'élaboration de statistiques sur la population et les ménages.
Vos données sont traitées de manière anonyme et sont destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les ménages.
En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'ensemble des renseignements est traité sous la responsabilité de l'Insee et des organismes ad hoc.

Date : _____
Signature : _____

Feuille de logement - Métropole

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :

- ☐ Maison
- ☐ Appartement
- ☐ Logement foyer
- ☐ Chambre d'hôte
- ☐ Habitation de fortune
- ☐ Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ...

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquer l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1919
- De 1919 à 1945
- De 1946 à 1970
- De 1971 à 1990
- De 1991 à 2005
- 2006 ou après

↓ Dans ce cas, précisez l'année :

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

OUI ☐ NON ☐

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, salon, chambre, etc., ainsi que tout autre espace destiné à l'habitation (caveau, garage, etc.).

Ne comptez pas les pièces telles que : salle de bain, WC, toilettes, parking, etc. (sauf pour les logements professionnels).

Ne comptez pas les pièces à usage exclusivement professionnel (caveau, garage, etc.).

• Moins de 30 m² ...

• De 30 à moins de 40 m² ...

• De 40 à moins de 60 m² ...

• De 60 à moins de 80 m² ...

• De 80 à moins de 100 m² ...

• De 100 à moins de 120 m² ...

• 120 m² et plus ...

5 Quelle est la surface de ce logement ?

Tenir compte de toutes les pièces d'habitation (caveau, garage, etc.).

Ne tenez pas compte des pièces d'habitation (caveau, garage, etc.).

• Moins de 30 m² ...

• De 30 à moins de 40 m² ...

• De 40 à moins de 60 m² ...

• De 60 à moins de 80 m² ...

• De 80 à moins de 100 m² ...

• De 100 à moins de 120 m² ...

• 120 m² et plus ...

6 Précisez :

- propriétaire de ce logement (y compris en copropriété) ...
- locataire de ce logement (y compris en copropriété) ...
- locataire de sous-location du logement ou de la chambre, louée meublée ? ...
- logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou pour emploi (y compris les personnes occupant un logement qui n'est pas leur résidence principale) ...

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

OUI ☐ NON ☐

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

Si vous ne connaissez pas l'année, indiquez la date d'achèvement du premier étage.

• Avant 1919

• De 1919 à 1945

• De 1946 à 1970

• De 1971 à 1990

• De 1991 à 2005

• 2006 ou après

↓ Dans ce cas, précisez l'année :

9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

- Ni baignoire, ni douche
- Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
- Salle(s) de bains (avec ou sans baignoire)

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (commun à plusieurs logements) ...
- Chauffage individuel (groupe au logement) ...
- Chauffage individuel « tout électrique » ...
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc.

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain
- Gaz de ville ou de réseau
- Fioul (mazout)
- Électrique
- Gaz en bouteille ou en citerne
- Autre (bois, solaire, géothermie, etc.)

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

Ne comptez pas les voitures à usage exclusivement professionnel.

- Aucune
- 1
- 2
- 3 ou plus

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking (à pied ou à cheval).

OUI ☐ NON ☐

Ne comptez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A et de le signer.

Merci pour votre participation.

Recensement de la population - 2012

Feuille de logement

Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. Cette année, vous êtes concernés.

Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements.

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, votre participation est essentielle. Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, merci d'écrire au style à bille noir ou bleu.

N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient
- ou
- notez un chiffre par case
- ou
- écrivez très lisiblement

Ne rayer pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concernés par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

Donnez à l'agent recenseur le numéro de votre logement.

Catégorie de logement

- ☐ Résidence principale
- ☐ Logement occasionnel
- ☐ Résidence secondaire
- ☐ Logement vacant

Type de construction

- ☐ Bâtiment d'habitation d'un seul logement
- ☐ Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- ☐ Bâtiment d'habitation de 3 logements ou plus
- ☐ Bâtiment à usage autre que d'habitation (communal, usagé, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- ☐ Construction provisoire, mobile home
- ☐ Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant principal

Localisation du logement

Numéro : 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879,

Feuille de logement - DOM

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :

- ☐ Maison
- ☐ Appartement
- ☐ Logement-foyer
- ☐ Chambre d'hôtel
- ☐ Habitation de fortune
- ☐ Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

Si les collectivités parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1919
- De 1919 à 1945
- De 1946 à 1970
- De 1971 à 1990
- De 1991 à 2000
- 2001 ou après

Dans ce cas, précisez l'année

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui ☐ Non ☐

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

Comptez les pièces d'habitation habitables : chambre, salon, séjour, chambre, etc., toutes les pièces qui sont destinées à l'habitation.

Ne comptez pas les pièces non habitées : cave, sous-sol, garage, etc.

Ne comptez pas les pièces d'habitation non destinées à l'habitation : chambre, salon, séjour, chambre, etc., toutes les pièces qui sont destinées à l'habitation.

Ne comptez pas les pièces non habitées : cave, sous-sol, garage, etc.

5 Quelle est la surface de ce logement ?

Tenez compte de toutes les pièces, y compris cuisine, salle de bain, etc.

Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, porches, ni des pièces à usage exclusivement professionnel.

Minimale de 30 m²

- De 30 à moins de 40 m²
- De 40 à moins de 60 m²
- De 60 à moins de 80 m²
- De 80 à moins de 100 m²
- De 100 à moins de 120 m²
- 120 m² et plus

6 Précisez :

- ☐ propriétaire de ce logement y compris en accession, en location ou par ailleurs (logement par usufruit), y compris si vous n'êtes pas propriétaire du terrain
- ☐ locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
- ☐ locataire ou sous-locataire du logement ou du terrain, loué meublé
- ☐ logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement « à titre de logement »)

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui ☐ Non ☐

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

9 Existe-t-il un point d'eau potable à l'intérieur de ce logement ?

- ☐ Eau froide seulement
- ☐ Eau froide et eau chaude
- ☐ Aucun point d'eau

10 L'égouttage des eaux usées s'effectue par :

- ☐ au réseau d'égouts
- ☐ à l'égout septique
- ☐ au puits
- ☐ à l'égout

11 Ce logement dispose-t-il :

- ☐ Cochez oui ou non pour chacune des lignes
- ☐ de l'électricité
- ☐ de WC à l'intérieur
- ☐ d'une baignoire ou d'une douche
- ☐ d'une cuisine intérieure avec évier
- ☐ d'au moins une pièce climatisée
- ☐ d'un chauffe-eau solaire
- ☐ d'un moyen de chauffage

12 De combien de deux-roues à moteur les habitants de ce logement disposent-ils ?

Ne comptez pas ceux à usage exclusivement professionnel.

- Aucun
- 1
- 2
- 3 ou plus

13 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

Ne comptez pas les voitures des professionnels à usage exclusivement professionnel.

- Aucun
- 1
- 2
- 3 ou plus

14 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.

Oui ☐ Non ☐

Recensement de la population - 2011

Feuille de logement DOM

Identifiant

commune

101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

1

Personnes vivant habituellement dans le logement

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.

Liste A : Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chacun

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Liste C : Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :

- Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
- Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes ;
- Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient tous les week-ends chez ses parents.

Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galand, dont les parents habitent à Paris et qui fait ses études à Saint-Malo.

Jean Dupes, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année dans le Jura.

Liste A : Habitants permanents du logement

NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse
MAURIN	Michel	1950	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo
MAURIN	Christophe	1995	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo
MAURIN	Grégoire	1998	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo
MAURIN	Julie	1990	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse
MAURIN	Thomas	1995	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo

Liste C : Autres habitants du logement

NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse
DUPES	Jean	1945	10 rue de la République, 35000 Saint-Malo